



Villeneuve
Saint Georges

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 20 DÉCEMBRE 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
ANNÉE 2018

6^{ème} SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Maire soussignée
certifie que le compte rendu
de la présente délibération
a été affiché dans les délais légaux

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19 h 30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 13 décembre, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Sylvie ALTMAN, Daniel HENRY, Elsa BARDEAUX, Sylvie RICHTON, Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Bénédicte BOUSSON-JANEAU, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Omar CHERIGUENE, Marc THIBERVILLE, Soazic DEBBACHE, Birol BIYIK, Mohamed BEN YAKHLEF, Alexandre BOYER, Insaf CHEBAANE, Julia MORO, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Laurent DUTHEIL a donné procuration à Sylvie ALTMAN
Charles KNOPFER a donné procuration à Marema GAYE
Maurice BELVA a donné procuration à Marc THIBERVILLE
José GRACIA a donné pouvoir à Elsa BARDEAUX
Mariam DOUMBIA a donné procuration à Nathalie DINNER
Nadia BEN MOUSSA a donné procuration à Mohamed BEN YAKHLEF
Stéphanie ALEXANDRE a donné procuration à Guillaume POIRET
Imen GUEDDA a donné procuration à Birol BIYIK
Philippe GAUDIN a donné procuration à Marie Christine PEYNOT

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

Sabah CABELLO SANCHEZ
Kalayarasi RAVIENDRANATHAN
Mubbashar KHOKHAR
Jean-Paul ESPINAR
Jocelyne LAVOCAT
Dominique JOLY
Anastasia MARIE DE FICQUELMONT
Kristell NIASME

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

Manuel MENAL, Directeur général des services
Eugène MONTANTIN, Directeur général adjoint des services

Cindy RODRIGUES, Directrice générale adjointe des services
Agnès BONHOMME, Directrice générale adjointe des services
Julien SAHUGUET, Directeur général adjoint des services
Aurore RANÇON MEYREL Directrice des affaires juridiques, des assemblées et de l'achat public
Aurélie GUYARD, Directrice des finances

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Bénédicte BOUSSON JANEAU** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M. Manuel MENAL**, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Il est procédé à un appel nominal.

DÉCLARATION LIMINAIRE DE M^{ME} LA MAIRE

Mme la Maire

Le mouvement des gilets jaunes, ceux qui pensent que ce mouvement est terminé, qu'il est temps de circuler, qu'il n'y a plus rien à voir, comme le répètent en boucle nombre de commentateurs, se trompent très certainement. Ce mouvement qui porte l'aspiration à une autre société, plus juste, plus humaine et plus démocratique, s'enracine en profondeur, et les déterminations des gilets jaunes demeurent intactes, comme si la peur avait changé de camp. Ce soulèvement citoyen a ébranlé le pouvoir, qui n'a pas compris et ne comprend toujours pas la nature de ce mouvement.

L'intervention du Président était une illustration flagrante de cette déconnexion avec le peuple. Après avoir été contraint d'abandonner les suppléments d'impôt indirect sur les carburants, voici que M. MACRON a annulé la hausse de la CSG pour une partie des retraités. Il a consenti également qu'on ne peut vivre décemment avec le SMIC. Mais s'il annule les prélèvements qui aggravaient les conditions de vie, il n'améliore d'aucune manière la situation de l'immense majorité de celles et ceux qui vivent dans la souffrance sociale. Les mesures d'apparence positive pour le pouvoir d'achat sont rapidement apparues comme des entourloupes. En fait, elles sont financées par les travailleurs eux-mêmes. Le refus d'augmenter le SMIC, les bas salaires et les prestations sociales témoignent de la ténacité du Président de la République à défendre les possédants et les fortunés. Aucune annonce n'a été faite concernant les fonctionnaires. Le point d'indice reste encore gelé, alors que l'inflation augmente. La jeunesse a été complètement ignorée et absente de l'allocution du Président, alors que des mouvements de lycéens remettent en cause à juste titre l'accès à l'université de son choix *via* Parcoursup et la réforme du bac qui aggrave la sélection sociale et les inégalités. Pour expliquer l'impopularité de ces mesures, voilà que le chef des députés LREM déclare en début de semaine, je cite : « *Nous avons probablement été trop intelligents, trop subtils* ». Quel mépris.

La contestation des inégalités et de la vie chère se conjugue désormais au rejet des structures du pouvoir et de celui qui l'incarne. Aux demandes de relèvement du pouvoir d'achat des petits et moyens salaires s'ajoutent des revendications d'ordre démocratique sur la représentation des travailleurs et des citoyens dans les lieux où se prennent les décisions qui les concernent, pour un RIC (Référendum d'Initiative Citoyenne) comme sur le rôle de la puissance publique. Voilà pourquoi ce mouvement porte loin.

Nous devons contribuer à ce que le plus grand nombre de nos concitoyens s'exprime et fasse entendre ses exigences et ses colères. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité, à l'instar de nombreux maires, mettre à disposition des cahiers de doléances et de revendications en mairie

et sur le site de la ville. Ils seront portés au Président de la République et en plusieurs endroits de la ville.

Cette volonté d'être acteur et de maîtriser son destin est au cœur de la démarche d'« Imagine Villeneuve » que nous avons impulsée depuis plus d'un an. Après un travail en ateliers depuis le début de l'année entre habitants, élus et services municipaux, nous étions plus de 160 personnes à nous retrouver la semaine dernière au théâtre pour faire le point sur la mise en œuvre des engagements et pour suivre le débat sur le besoin et les possibilités d'être davantage impliqués dans notre ville. J'avais pris cet engagement l'an dernier. Avec « Imagine Villeneuve », nous n'avons pas fait un coup de communication. Nous avons insufflé une démarche pour co-construire dans la durée et avec les citoyens l'avenir de Villeneuve.

Évoquant l'avenir de notre ville, j'ai accueilli le 5 décembre dernier l'architecte Christian DEVILLERS qui participe à la rédaction d'un livre blanc du Grand Paris sur l'évolution des routes à l'horizon 2020-2050. La RN6 du centre-ville au carrefour Pompadour est l'un des sites stratégiques retenus dans le cadre d'une consultation internationale. Architectes et urbanistes se pencheront donc sur les scénarios d'évolution, les enjeux d'intégration urbaine et les questions environnementales.

Lors de la visite et des échanges ensuite poursuivis en mairie, j'ai donc rappelé notre volonté de transformer la RN6 en un véritable boulevard urbain. Il permettrait à tous les usagers, piétons, cyclistes, bus et voitures, de partager harmonieusement l'espace public. Nous visons une RN6 pacifiée sur tout son long, avec des pistes cyclables et un site propre bus jusqu'à Pompadour. Pour fluidifier et avoir moins de voitures sur cette RN6, n'oublions pas l'exigence de nouveaux ponts sur la Seine et de l'extension de la L18 d'Orly jusqu'au RER D. Ce sont des enjeux considérables pour repenser notre ville.

À l'approche des fêtes, la solidarité bat son plein à Villeneuve. La solidarité s'est exercée en direction des personnes âgées, avec la distribution des colis pour nos seniors. Près de 2 500 d'entre eux ont pu bénéficier de colis remis par les élus samedi dernier. J'en profite pour saluer la mobilisation de notre CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pour tout son travail et son dévouement. La solidarité s'est retrouvée également à travers de nombreuses fêtes d'écoles et d'associations.

Pour conclure, je vous informe que la cérémonie des vœux pour le personnel communal aura lieu le vendredi 11 janvier au Gymnase Léo-Lagrange, et le lundi 14 janvier dans le même lieu pour les vœux aux personnalités.

- Affaires traitées en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

M. FAÏSSE

Madame la Maire, je voudrais savoir en quoi consiste le prêt contracté auprès de la Société Générale pour un montant de 4 millions d'euros.

M. HENRY

Il s'agit de l'emprunt d'équilibre par rapport aux dépenses. Nous prévoyons un emprunt au budget en début d'année. De mémoire, celui de l'année dernière était de 5 millions d'euros. Nous empruntons cette fois 4 millions d'euros pour équilibrer le budget en fin d'exercice.

Mme la Maire

J'ajoute que le tirage est en fonction des besoins. Nous ne sommes pas obligés de réaliser l'ensemble de cet emprunt.

M. FAÏSSE

Sur la décision 114, qu'est-il arrivé au mur de soutènement de l'école Paul Vaillant-Couturier ?

Mme la Maire

Vous savez que nous avons trop souvent des problèmes dans le secteur. Vous vous rappelez sans doute que nous avons aussi dû refaire les murs de soutènement de l'église Saint-Georges. Nous sommes ici dans ce même type de problème.

M. BIYIK

Je voulais poser une question concernant la décision 119. Vous avez fait réparer les marches des escaliers du souterrain de la gare de Villeneuve-Saint-Georges. Est-ce bien cela ?

Mme la Maire

Oui.

M. BIYIK

Ce sont les deux entrées ?

Mme la Maire

Nous avons fait réparer les marches cassées des deux entrées.

M. BIYIK

D'accord. Vous parlez de « travaux d'urgence ». Que s'est-il passé ? Y a-t-il eu un accident ?

Mme la Maire

Non, mais nous avons justement voulu prévenir tout accident, puisque des marches sont cassées. Il est important de réparer pour justement prévenir un potentiel accident.

M. BIYIK

D'accord. J'avais compris que vous vouliez supprimer le souterrain.

Mme la Maire

Il n'en est pas question aujourd'hui. Il s'agit d'une possibilité ultérieure, mais nous remarquons que des gens empruntent encore ce souterrain. J'en profite pour souligner un point. Nous avons demandé à Île-de-France Mobilités que le feu ne soit pas clignotant comme il l'est maintenant tous les matins ou presque, mais qu'il soit vert et rouge comme il l'est l'après-midi. Nous avons la préoccupation d'assurer toute la sécurité, et même le sentiment de sécurité des Villeneuvois qui traversent. Si des gens empruntent encore aujourd'hui ce souterrain, c'est sans doute encore lié à cette problématique. Sur le passage piéton côté mairie surtout, nous constatons que des personnes préfèrent encore prendre le souterrain. Il n'est pas question aujourd'hui de le fermer. C'est une perspective. Nous verrons en fonction de l'évolution d'abord des travaux, et ensuite des usages.

M. BIYIK

J'ai une autre question concernant la décision 117. Vous parlez des travaux d'installation de vidéosurveillance. Est-ce de la vidéosurveillance ou de la vidéoprotection ?

Mme la Maire

Il s'agit en l'occurrence d'un renforcement des installations de vidéosurveillance.

M. BIYIK

Il est ici question des centres techniques. Il y a donc des opérateurs qui sont derrière et surveillent ? Il s'agirait donc de vidéoprotection.

D. HENRY

Nous étions sur un système de vidéoprotection. Mais comme nous l'avons vu au dernier conseil municipal, nous pourrions avoir une notion de surveillance avec de la verbalisation. Ceci dit, il ne s'agit pas d'une surveillance avec un CSU (Centre de Supervision Urbain) et une personne qui y serait en permanence. Il s'agit d'opérations ponctuelles de contrôle. Il y aura des contrôles lors de défaillances, d'agressions et de problématiques sur la voirie.

Nous sommes aujourd'hui dans une situation qui n'est pas tout à fait de la vidéosurveillance telle qu'elle s'entend et existe dans de grosses agglomérations. Celles-ci possèdent effectivement un centre avec du personnel dédié derrière les caméras à toute heure du jour.

Concernant les centres techniques, nous ne sommes pas censés avoir quelqu'un derrière les caméras. Les enregistrements permettront de régulariser d'éventuelles situations problématiques. Ils permettront aussi de régler les problèmes de disparition de matériel sur ces centres techniques considérés.

URBANISME, AMENAGEMENT, COMMERCES ET ACTIVITES ECONOMIQUES

Aménagement

1- C. KNOPFER – ZAC du centre-ville : Déclassement et désaffectation de la parcelle AP 87 (place du Lavoir)

M. POIRET

Cette délibération a trait au PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés). Elle a plus précisément trait à ce que nous appelons « l'Îlot Lavoir ». Il s'agit d'une opération de démolition d'actuels immeubles dégradés et de requalification de cette place du Lavoir, en vue d'une construction d'un programme comportant des locaux commerciaux en rez-de-chaussée et de nouveaux logements. Dans ce cadre, des parcelles sont déjà propriété de l'EPA ORSA (Établissement Public d'Aménagement Orly-Rungis Seine Amont).

La délibération qui nous occupe ce soir concerne la parcelle AP 87 dite « place du Lavoir ». Il s'agit d'acter la désaffectation du domaine public de cette parcelle, d'autoriser son déclassement et d'autoriser Mme la Maire à signer les actes afférents.

M. FAÏSSE

Vous allez détruire la seule place qui existait rue de Paris, sans consultation préalable de l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine). Nous sommes loin de vos projets de rénovation du quartier ancien. Il devait se faire sur trois thèmes : la verdure, l'eau et

la pierre. Il s'agissait de conserver les vieilles pierres et de les mettre en valeur. Vous préférez ici détruire.

Mme la Maire

Non, nous ne faisons pas que détruire. Nous construisons aussi.

Mme DINNER

Ce mécanisme a été expliqué en commission, concernant les interventions et démolitions à venir. C'est public. Des entreprises vont intervenir, c'est pourquoi nous déclassons, mais ce lieu redeviendra une place à l'issue du processus. Il s'agit seulement de permettre aux entreprises de pouvoir intervenir, puisque nous sommes sur du domaine public. Je vous pense très attentif à ce qui se passe dans le PNRQAD. Vous aurez bien vu que cette place y sera présente. Elle ne sera donc pas détruite. Elle sera refaite.

M. BIYIK

Nous parlons de « désaffectation » et de « déclassement ». Ce ne sera donc plus une place. Des bâtiments seront construits dessus. Il n'est pas vrai de prétendre que c'en sera encore une.

Mme la Maire

Si. Si vous ne connaissez pas les procédures, tant pis pour vous, Monsieur BIYIK.

M. BIYIK

Je continue. De plus, la désaffectation se fait au profit de l'EPA ORSA. La Ville ne sera donc plus propriétaire de cette place. N'est-ce pas vrai ?

Mme la Maire

Vous ne savez pas depuis le début que l'EPA ORSA est l'aménageur de la ZAC multisites ? Vous ne savez pas cela, depuis le temps que nous sommes sur ce sujet ?

M. BIYIK

Quoi qu'il en soit, cette place n'appartiendra plus à la ville. Ensuite, lors du déclassement, y aura-t-il une enquête publique ? Non ? Il n'y aura donc pas d'enquête publique.

Vous parlez également des diagnostics. Pourrions-nous avoir les résultats de ces diagnostics ? Vous parlez des diagnostics, vous parlez de la parcelle AP 87. Nous n'avons même pas de plan. Nous n'avons rien.

Mme la Maire

Ils sont à votre disposition au 22 rue de Balzac. Il n'y a pas de problème.

M. BIYIK

De plus, le SyAGE (Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux) a clairement spécifié que les garages souterrains seraient inondés.

M. HENRY

C'est faux.

Le conseil municipal,

Par 23 voix pour,

Julia MORO, Mohamed BEN YAKHLEF (pour son compte), Birol BIYIK (pour son compte et celui d'Imen GUEDDA), Marie Christine PEYNOT (pour son compte et celui de Philippe GAUDIN, Pierre MAILLOCHON et Michel FAÏSSE s'étant abstenus),

Prend acte de la désaffectation du domaine public cadastré AP 87,

Autorise le déclassement de la partie du domaine public cadastrée AP 87 en surface,

Autorise le déclassement de la partie du domaine public cadastrée AP 87 en sous-sol,

Autorise la Maire ou son représentant à signer les actes afférents.

2– D.HENRY– Acquisition amiable des parcelles AP n°380 et AP n°382 situées au 8/10 avenue Pierre Mendès France

M. HENRY

Mes chers collègues, le point suivant concerne une acquisition de parcelles sur l'avenue Pierre Mendès France. Tout le monde connaît ce parking. Cette parcelle avait été acquise et portée par le SAF. Maintenant que la parcelle a reçu des aménagements, nous l'avons faite estimer par les domaines. Nous l'acquérons donc au sein du patrimoine de la ville. L'estimation s'élève à 275 000 euros HT et le prix d'acquisition à 283 287,57 euros HT.

M. BIYIK

Lorsqu'il y a portage foncier, nous avons normalement son bilan fourni avec les documents. Je n'en vois aucun dans cette délibération. Nous ne savons donc pas du tout à quel prix a été achetée cette parcelle. Quels ont été les frais pour la ville ?

M. HENRY

Les prêts n'ont pas été faits par la ville, puisque cela a été porté par le SAF. C'est le SAF qui a acquis la parcelle au nom de la ville, et nous passons à la procédure d'acquisition. C'est la raison pour laquelle je vous ai donné le montant de l'acquisition. Je ne peux vous dire aujourd'hui ce que le SAF a fait ou non. Il a porté l'achat de la parcelle que nous acquérons aujourd'hui, presque au prix des domaines.

M. BIYIK

Je suis d'accord avec vous. Je vous dis que nous avons d'habitude un bilan du portage foncier. Vous êtes d'accord avec moi ou pas ? Nous avons le prix acheté à l'époque, les frais intermédiaires payés par la ville et ce que cela nous a coûté. Ce bilan est fourni régulièrement dans les portages fonciers. Je vous dis simplement que le bilan n'y est pas dans ce cas.

Mme la Maire

Le SAF n'est pas là pour faire des bénéfices. Nous l'acquérons donc au prix d'achat par le SAF. Nous arrivons à une dizaine d'années de portage par le SAF. Il est donc temps de racheter ce terrain. C'est logique. Cela se fait aussi en fonction de la convention passée.

Mme la Maire

Comme pour tout à l'heure concernant la place du Lavoisier où il ne s'agit pas seulement de démolir, mais aussi d'aménager, de construire et de refaire la place, ce terrain a été utilisé avec la mise en place d'un parking très utile. Il est d'ailleurs vert, et il est bien pratique pour se rendre à la médiathèque, à la Maison des Artistes ou tout simplement rue de Paris. Ce

projet est pleinement utile. Le SAF a aidé la Ville en assurant le portage durant une dizaine d'années. Il est normal de racheter ce terrain. Ce sont les termes de la convention signée à l'époque.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les comptes de cessions transmis par le SAF 94 pour le 8/10 avenue Pierre Mendès France,

Approuve l'acquisition à l'amiable par la Commune du bien sis 8/10 avenue Pierre Mendès France au prix de 283 287,57 € HT,

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs et financiers correspondants,

Dit que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice considéré.

3– Mme la Maire – Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Quartier Nord et Plateau - signature du protocole de préfiguration

Mme la Maire

Nous avons mené depuis 2016 une réflexion quant au devenir du Quartier Nord et du Plateau. Nous avons candidaté pour le NPNRU et ces deux quartiers ont été reconnus « d'intérêt national ». Grâce à ce NPNRU, nous pourrions mener une intervention globale et coordonnée de l'ensemble des acteurs, la ville, le territoire, l'État, l'ensemble des partenaires institutionnels, les bailleurs, les acteurs économiques locaux, les associations, les conseils citoyens et les habitants.

Il s'agira de valider un protocole de préfiguration. Nous aurons deux ans pour définir avec l'ensemble des partenaires les orientations, puis ensuite concrétiser le projet. Il faudra parallèlement continuer à solliciter et à entendre les paroles des habitants.

Cette double démarche nous permettra de définir les grandes orientations du cofinancement qui se réalisera pour travailler à la fois sur le Quartier Nord et sur le Plateau. Concernant le Quartier Nord, je pense que tout le monde se rappelle de quoi il s'agit, depuis Sellier jusqu'au centre commercial du Champ Saint-Julien. Concernant le Plateau, il s'agira aussi d'accompagner l'arrivée du Téléval ainsi que de travailler sur l'ensemble des éléments structurants du quartier, en termes d'habitat et d'équipement.

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à signer le protocole de préfiguration de ces projets.

Mme DINNER

Madame la Maire, chers collègues, je ne peux que me féliciter de l'avancée de ce projet. Je tiens à remercier l'ensemble des personnels de la ville et des partenaires pour leur engagement au côté de la ville, à vos côtés.

Partenaire à part entière, le conseil départemental a délibéré favorablement en ce sens lundi en commission permanente. Dans le cadre de ses politiques volontaristes, il a fait le choix d'accompagner les villes dans leurs projets NPNRU. Sachez que je serai très attentive à celui de Villeneuve, en ma qualité de Vice-Présidente à l'habitat et au renouvellement urbain. Soyez assurés qu'en tant que maire adjointe, je serai à vos côtés, mais également en qualité de Présidente de l'OPH (Office Public de l'Habitat), aux côtés des locataires afin que ce projet aboutisse et qu'il corresponde aux attentes et aux souhaits des habitants de la ville et de ce quartier.

Madame la Maire, vous avez souligné tout à l'heure dans votre propos liminaire que la mobilisation de ces dernières semaines témoigne de la volonté du peuple de se réapproprier la parole et la décision politique. C'est pourquoi mon groupe sera très attaché à ce que les habitants de ce quartier soient associés du début à la fin dans le processus décisionnel et de concertation. Je pense en premier lieu aux habitants de Sellier, puisqu'il y a un important projet de requalification de l'habitat. Je ne doute cependant pas que ce sera le cas. C'est déjà fait. Et pourquoi ne pas inclure également les habitants des autres quartiers, si nous voulons faire ville ensemble ?

Nous nous devons d'être innovants et exemplaires dans la concertation pour ne pas laisser quelqu'un au bord de la route. Pour nous, il est évident que l'intervention populaire reste le garant de la démocratie et du bien-vivre ensemble.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain d'intérêt national de Villeneuve-Saint-Georges (Quartier Nord et Plateau) et Valenton (Lutèce-Bergerie) cofinancés par l'ANRU dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) annexé à la présente,

Autorise la Maire à signer ce protocole ainsi que tous documents administratifs ou financiers y afférent,

Dit que les dépenses et recettes afférentes seront inscrites aux budgets considérés.

4- C. KNOPFER – Instauration d'un périmètre d'étude pour le projet de renaturation des berges de l'Yerres

M. POIRET

Cette délibération concerne le projet de renaturation des berges de l'Yerres. Ce projet a été initié de longue date par la municipalité. Cependant, il a été constaté lors des deux derniers épisodes de crue que le périmètre initialement retenu n'était pas suffisant. Un certain nombre d'habitations ont en effet été davantage touchées que les planifications ne le laissaient penser. Ces phénomènes ont conduit à demander l'extension du périmètre d'étude de ce projet. Suite notamment à la visite du président de la République, cela a été porté à l'attention des pouvoirs publics et accepté. Le périmètre de l'opération sera donc agrandi. Cela permettra d'étendre le processus de renaturation des berges.

Dans le cadre de la présente délibération, il est proposé d'une part de créer un périmètre d'étude sur le quartier Blandin, dont le plan est annexé, afin de prendre en considération le projet. Il est aussi proposé de décider de la procédure de sursis à statuer pour être appliquée à toute demande d'autorisation de travaux, constructions et installations à l'intérieur dudit périmètre

Mme DINNER

Je veux simplement prévenir le conseil municipal et mes collègues d'une chose. Ce lundi en séance, nous avons adopté favorablement au Département l'extension pour le périmètre ENS (Espace Naturel Sensible). Il y a en effet un espace naturel sensible qu'il convient d'élargir. Cela a été adopté à l'unanimité lors de cette séance.

Mme la Maire

Merci à Nathalie DINNER et au Département d'avoir étendu le secteur d'ENS, comme il nous l'avait annoncé.

M. FAÏSSE

J'ai plusieurs questions à vous poser sur ce point. Si je comprends bien, les détenteurs de biens dans la zone classée « N » n'auront comme solution que d'utiliser leur droit de délaissement, c'est-à-dire de mettre la commune en demeure de racheter leurs biens. Pouvez-vous me dire si l'évaluation sera celle des domaines, comme c'était le cas pour l'achat des biens côté pair du chemin des Pêcheurs ?

Deuxièmement, que devient le projet de vente à Nexity du terrain situé au 2 chemin des Pêcheurs, où se trouve le garage Anatole France ?

Enfin, vous êtes sûrement au courant de la directive européenne concernant les ouvrages hydrauliques anciens, entraînant la destruction des huit barrages qui jalonnent les 35 kilomètres du cours de l'Yerres. Cela a pour but de permettre la remontée des poissons, des saumons sans doute, et le transfert des sédiments vers l'aval. Pouvez-vous me dire si une étude a été effectuée pour anticiper les effets de la suppression de ces barrages sur les berges de l'Yerres et quant aux risques d'inondations dans cette zone N ? Je vous rappelle que la rupture récente du barrage de Chalandray à Montgeron avait entraîné une baisse importante du niveau de l'Yerres d'environ un mètre.

Mme la Maire

Il s'agit de permettre une stratégie de veille avec ce périmètre d'étude conforme à l'extension du projet de renaturation des berges. Cela a pour but d'éviter des projets incompatibles avec la renaturation des berges qui sera menée. Nous savons que nous serons tout de même sur une longue période. Ce périmètre d'étude permet cela.

S'agissant du projet Nexity que vous évoquez, celui-ci n'a pas été retenu.

Concernant votre première question Monsieur FAÏSSE, je pense que nous continuerons à faire les choses en fonction du prix des domaines. Il était tout à fait correct jusqu'ici de faire ainsi et c'est la loi. C'est donc ce que nous continuerons à faire.

M. BIYIK

Sur le chemin des pêcheurs, des personnes veulent actuellement vendre leurs biens. S'ils utilisent le droit de délaissement, vous serez donc en mesure de les acheter ?

Mme la Maire

Oui.

M. BIYIK

Vous avez donc déjà budgété cela.

Mme la Maire

Ce n'est pas la question. Il y aura signature d'un protocole dans le courant du 1^{er} semestre 2019. Il permettra que le nombre de partenaires participants à ce projet de renaturation soit très élargi. Je l'espère tout du moins, et j'agis pleinement pour ce faire. Il s'agit aussi de faire participer à ce projet la métropole, la région et l'État. Il s'agira bien entendu d'avoir toujours à nos côtés le département, ce qui est acquis, et l'Agence de l'Eau. Nous travaillons dans cet objectif et cela devrait aboutir. Nous avons des engagements. Nous travaillons à pouvoir signer ce nouveau protocole. Ce seront l'ensemble des partenaires et les financements que nous aurons obtenus qui permettront d'acquiescer les demandes de rachats. Ce ne sera pas le seul lot de la ville, et cela ne l'a jamais été de toute manière, nous sommes bien d'accord.

M. BIYIK

J'ai une dernière question. Nous passerons donc en zone N, c'est bien cela ? Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) sera donc révisé.

Mme la Maire

Il y aura une modification du PLU.

M. BIYIK

Et ce sera au territoire de le faire.

Mme la Maire

Oui, exactement.

M. BIYIK

Sur quelle période pensez-vous le faire ?

Mme la Maire

Dans le semestre qui vient, parallèlement.

M. BIYIK

Une révision du PLU sera donc lancée dans le premier semestre.

Mme la Maire

Elle sera lancée par le territoire, bien évidemment en lien avec la ville.

M. BIYIK

Oui. Elle sera adoptée à la rentrée de septembre.

Mme la Maire

J'espère qu'elle sera adoptée avant.

Le conseil municipal,

Par 30 voix pour,

Birol BIYIK s'étant abstenu,

Crée un périmètre d'étude sur le quartier du Blandin selon le plan annexé à la présente délibération afin de prendre en considération le projet de renaturation des berges,

Décide que la procédure du sursis à statuer pourra être appliquée à toute demande d'autorisation de travaux, construction ou installation à l'intérieur dudit périmètre,

Indique que la présente délibération fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département du Val-de-Marne, d'un affichage en mairie pendant un mois et que le périmètre d'étude reporté sur le plan joint sera consultable à la Mairie de Villeneuve-Saint-Georges,

Autorise la Maire à prendre toutes les dispositions et à accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération.

FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GÉNÉRALES

Finances

5- D. HENRY – Autorisation donnée à la Maire de signer l'appel d'offres relatif aux marchés d'assurance pour les années 2019 à 2023 (responsabilité civile, flotte automobile, protection juridique des agents et élus, tous risques expositions)

M. HENRY

Ce cinquième point est passé en commission d'appel d'offres pour l'autorisation de signer l'appel d'offres relatif aux marchés d'assurance pour les années 2019 à 2023. Cela concernait la responsabilité civile, la flotte automobile, la protection juridique des agents et élus, et tous risques exposition.

Concernant le renouvellement de ces marchés, l'administration s'est fait assister par un assistant à maîtrise d'ouvrage, Protectas. La Commission d'appels d'offres, après avoir pris connaissance du rapport et des tableaux d'analyse, vous propose de retenir et d'approuver :

- pour le lot n°1, responsabilité civile et risques annexes, le Cabinet PNAS/Compagnies AREAS DOMMAGES
- pour le lot n°2, flotte automobile et risques annexes, la SMACL.
- pour le lot n°3, protection juridique des agents et des élus, le cabinet MOUREY Joly.
- pour le lot n°4, assurance tous risques expositions, le cabinet SARRE ET MOSELLE avec la compagnie HISCOX.

Vous avez les montants dans la proposition du conseil municipal :

- pour le lot n°1, 23 248,73 euros.
- pour le lot n°2, 69 044,57 euros.
- pour le lot n°3, 1 298,43 euros.
- pour le lot n°4, il s'agit d'un taux de couverture en fonction des expositions.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve pour le lot n°1 Responsabilité civile et risques annexes : l'offre de base ainsi que la variante imposée n°1 présentées par le Cabinet PNAS/Compagnies AREAS DOMMAGES/CFDF, avec un taux de prime HT de 0.095 % du montant total des rémunérations hors charges sociales, soit un montant de prime de 23 248.73 € TTC/an. La variante imposée n° 1 relative à la « protection juridique personne morale » est retenue avec un taux de prime HT de 0.015 % du montant total des rémunérations hors charges sociales, soit un montant de 3 809,98 € TTC/an.

Approuve pour le lot n° 2 Flotte automobile et risques annexes : l'offre de base ainsi que les variantes imposées n° 2 et 3 présentées par la SMACL, pour un montant de 69 044.57 € TTC/an pour l'offre de base ; 890.90 € TTC/an pour la variante n° 2 (marchandises transportées) et un taux de 6.00 ‰ de la valeur assurée, soit 1 888.91 € TTC/an pour la variante n° 3 (tous risques engins).

Approuve pour le lot n° 3 Protection juridique des Agents et des Élus : l'offre du Cabinet MOUREY Joly/CFDP, pour un montant de prime de 1 298.43 € TTC/an.

Approuve pour le lot n° 4 Assurance tous risques expositions : l'offre de base ainsi que la variante imposée n° 1 du Cabinet SARRE ET MOSELLE/Compagnie HISCOX, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse suivant les tarifications ci-après :

- Expositions temporaires :**
 - Taux HT : Garantie séjour : 0.07 ‰
 - Taux TTC : Garantie séjour : 0.077 ‰
 - Prime TTC minimum par exposition : 50.00 €

- Risque transport :**
 - France : 0.25 ‰ (objets fragiles) et 0.2 ‰ (objets non fragiles)

Approuve, pour chaque lot, les marchés d'assurances attribués aux Sociétés désignées ci-dessus pour une durée de cinq ans avec possibilité pour les deux parties de résiliation annuelle sous préavis de 4 mois avant l'échéance du 1er janvier

Autorise la Maire à signer pour chaque lot, les marchés et les contrats définitifs avec les Sociétés désignées ci-dessus

Dit que les dépenses correspondantes sont imputées à la sous-fonction 020, nature 6161 du budget

6– D. HENRY – Budget primitif 2019 – Vote du budget principal 2019

M. HENRY

Dans ma présentation, je me propose de traiter en même temps des points 6 et 7, car ils sont intimement liés. Il s'agit du vote du budget et des taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Nous allons procéder à l'adoption du budget primitif 2019. Il s'agit d'un acte politique majeur pour la collectivité, d'un acte politique fort qui prolonge et vient traduire les orientations débattues lors de notre dernier conseil municipal.

Permettez-moi tout d'abord de remercier l'administration pour son travail, de remercier les élus ainsi que toutes celles et tous ceux ayant contribué à l'élaboration de ce budget.

Ce travail très pointu des services et des élus de la majorité municipale nous permet de vous présenter ce soir un budget équilibré, sérieux et ambitieux. Il ne rabat en rien nos projets fondamentaux. Ce budget porte une vision d'avenir pour le renouveau de notre ville et préserve les politiques ambitieuses, dont la solidarité et l'égalité constituent le fil conducteur.

Je ne reviendrai pas sur tous les éléments de contexte et les orientations dont nous avons débattu il y a trois semaines. Nous savons que les orientations du pouvoir sont fixées sur la réduction des dépenses publiques locales et les dogmes libéraux. Avec nos concitoyens, nous en mesurons tous les jours les conséquences. Lors du dernier conseil municipal, notre maire faisait référence au mouvement de colère très profond qui agite l'immense majorité des maires de toutes les sensibilités politiques. C'est la raison pour laquelle nous continuerons à nous battre avec la population pour obtenir les moyens de développer un service public indispensable pour les habitants.

Je me permets simplement d'insister sur une idée. Lorsque les mobilisations sont rassembleuses et tenaces, elles parviennent à remporter des succès ou à faire reculer le pouvoir. C'est le cas par exemple du recul du gouvernement concernant la disparition des départements de la petite couronne. L'engagement sans faille du département du Val-de-Marne, des élus et de son président Christian FAVIER, soutenu par des dizaines de milliers de pétitionnaires, a permis de mettre un coup d'arrêt à ce scénario funeste. Ce recul est aussi une bonne nouvelle pour nos populations et pour toutes les politiques et les actions que mène le département du Val-de-Marne.

Dans ce contexte très difficile, nous parvenons à maintenir un haut niveau de service public et une politique d'investissement ambitieuse, avec la mise en œuvre de nombreux projets indispensables au renouveau de notre ville. Ils se poursuivront ou démarreront en 2019. Nous y parvenons par le combat de tous les instants que constitue la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, tout en faisant évoluer notre service public pour qu'il soit encore plus réactif et utile aux Villeneuvois.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en témoigne fortement. Elle baisse de plus de 1,4 million d'euros par rapport à l'an dernier, au profit d'une augmentation de l'autofinancement de 800 000 euros. Nous avons dû réaliser des économies de gestion importantes et limiter l'augmentation de la masse salariale. Nous y parvenons grâce à une politique RH plus juste et plus équitable, par de nouvelles organisations plus coopératives et participatives, et donc plus efficaces.

Je sais que l'ensemble des services fait le maximum en ce sens. J'ai cependant conscience dans le même temps que l'exercice a ses limites. Nous devons faire face aux augmentations de dépenses incompréhensibles, notamment des fluides, le GVT (Glissement Vieillesse-Technicité), ou encore les nouveaux enfants à accueillir dans les écoles. Nous ne pourrions pas faire toujours plus avec toujours moins. C'est le sens du service public qui nous guide dans cette démarche. C'est lui aussi qui nous pousse à toujours plus nous mobiliser contre l'austérité.

Je l'ai déjà souligné, ce budget est celui d'une politique d'investissement ambitieuse avec la réalisation de nombreux projets. Ce choix est fondamental. Les Villeneuvois attendent beaucoup. Ils sont impatients, et nous les comprenons. Dans tous les quartiers, nous avons engagé des projets importants pour améliorer leurs conditions de vie. Cette année sera essentielle du point de vue de nombreux projets. Le renouveau du centre-ville est une phase opérationnelle avec des projets de construction qui se poursuivront sur l'Orangerie, la place du Lavoir, le pont de l'Yerres, Carnot 3, le projet Pasteur, CPAM et autres. Citons également des projets importants sur des espaces et équipements publics. Je pense tout particulièrement à la requalification de l'avenue Carnot et à l'enfouissement des réseaux. La création du pôle administratif nous permettra de mieux accueillir les usagers et d'améliorer les conditions de travail des agents. Je pense encore à la création d'un équipement dédié à la vie associative dans l'îlot Carnot 3, en remplacement du foyer Cocteau, ou à la création d'une épicerie solidaire. Parallèlement, le projet de redynamisation du quartier de Triage se poursuit. Cela passe notamment par les travaux de construction sur le site de l'ancienne *Européenne Food*, avec des logements, des zones d'activité, du commerce, des jardins et des aires de jeu. En ce qui concerne les équipements, l'extension de l'école Paul Bert côté voie ferrée, la création d'une crèche départementale avec le département et des études en vue d'une création de maisons de quartier seront réalisées.

Comme l'a évoqué Madame la Maire, le NPNRU du Quartier Nord entrera dans une nouvelle phase avec le lancement d'un très important programme d'étude défini par un protocole associant l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), l'État, la ville, le territoire, le département et les bailleurs. Une étude urbaine globale sera également engagée sur le Plateau, notamment sur les secteurs des copropriétés et du centre Kennedy. Le département engage une première étape de requalification de la RD136 en vue de l'arrivée du téléphérique. La renaturation des berges dans le quartier Belleplace Blandin se poursuivra avec de nouvelles acquisitions et démolitions. Je tiens à souligner les travaux qui seront engagés pour renouveler la voirie et aménager le square de la Mare, avec la construction d'un bâtiment associatif. Ce projet sera conçu en étroite collaboration avec les habitants.

En ce qui concerne le cœur de ville, le réaménagement du secteur Berthelot, co-construit avec les habitants et usagés, se poursuivra avec l'aménagement du square Jaurès, derrière l'école Berthelot, et du parking rue Diderot. La ville poursuivra parallèlement les études en vue de la création d'une maison de santé et d'une résidence dédiée aux personnes âgées dans ce secteur.

En complément de ces investissements majeurs pour le renouveau de notre centre-ville, notre budget prévoit les moyens permettant de poursuivre des politiques publiques qui améliorent les conditions de vie des Villeneuvois. Le document rappelle nos priorités et toutes les actions qui seront ainsi financées. Je ne les listerai pas toutes, mais je veux tout particulièrement souligner les efforts qui seront menés en matière de cadre de vie et de tranquillité publique. Cela passera notamment par le renforcement de moyens humains et techniques, d'actions multiples dédiées à la propreté, par la mise en œuvre d'une démarche de gestion urbaine et sociale de proximité sur le Quartier Nord et en centre-ville. Cela passera également par davantage de moyens pour la police municipale. Ces moyens permettront notamment de rendre possible et de mettre en œuvre le plan d'action contre l'alcoolisation sur la voie publique. Enfin, nous déploierons 12 nouvelles caméras de vidéoprotection en plus des 21 déjà existantes.

Je l'ai dit, la solidarité n'est pas un vain mot à Villeneuve. Notre ville poursuit des politiques sociales de santé pour aider les Villeneuvois à faire face à la crise. Le budget prévoit pour

cette année la création d'une épicerie solidaire en centre-ville, l'élaboration d'un contrat local de santé, des actions de lutte contre les violences faites aux femmes et de nombreux travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Des actions pour l'emploi et le développement économique seront renforcées, notamment en direction des jeunes, ou dans la suite des rencontres de la jeunesse. Des initiatives mettant en relation les acteurs de l'emploi et de la formation avec les jeunes seront développées.

Mesdames et Messieurs, malgré une situation difficile et alors que de très nombreuses collectivités sont contraintes d'augmenter la fiscalité locale du fait des politiques nationales, nous faisons le choix dans le vote de ce budget de maintenir les taux actuels de taxe d'habitation et de taxe foncière. Vous avez dans le rapport les éléments avec les produits d'imposition attendus.

Concernant la fixation du taux de la TEOM pour le compte de la délibération suivante, vous savez que le produit de cette recette est censé couvrir le coût global du service. Pour cela, il est proposé de maintenir le taux de la TEOM à 10,60 %.

L'ensemble de ces orientations dessine donc un budget marqué à la fois par une gestion rigoureuse et par des ambitions fortes pour le renouveau de Villeneuve. Le vote du budget communal est un acte majeur de la démocratie locale. En ce moment où les exigences de participation à la démocratie se heurtent à des choix politiques et des institutions monarchiques qui ne font que dessaisir les citoyens de leur pouvoir, nous entendons plus que jamais préserver et conforter cette démocratie locale.

Voilà pour les quelques mots de présentation. Vous avez en plus une note. Elle vous rappelle tous les chiffres et tous les projets liés mis en place sur la ville. Je ne les détaillerai donc pas à nouveau. Ils sont à votre disposition chapitre par chapitre, activité par activité. Cela comprend bien entendu tous les projets évoqués tout à l'heure. Vous avez derrière la maquette budgétaire du budget 2019, sur laquelle tous les chiffres ont été remis légalement dans les tableaux. Ils seront à voter à la suite du débat.

M. JONCRET

Nous ne pouvons engager notre débat budgétaire sans évoquer le contexte du moment, quand la présidence jupitérienne laisse penser qu'elle a entendu la colère populaire en cédant pourtant le moins possible et, surtout, en ne faisant jusqu'au bout pas participer les riches ni les entreprises à l'effort national. M. MACRON a annoncé mot pour mot une « *augmentation du SMIC de 100 euros* ». Tout montre que ce seront les contribuables, y compris les plus modestes, qui devront mettre la main à la poche tandis que les riches et ultra riches seront toujours protégés.

Les choses sont simples. D'une part, il n'y a pas d'augmentation de salaire. D'autre part, toutes les nouvelles dépenses seront prises en charge par la collectivité. Elles sont loin de concerner tous les salariés. Il s'agit d'une usine à gaz visant à l'enfumage total de nos citoyens. Les gilets jaunes l'ont compris et des milliers d'élus locaux aussi.

Nous le disons avec force. Les fortunés sont cajolés par la suppression de l'ISF. Les évadés fiscaux sont protégés. Les actionnaires sont libres de ponctionner les richesses produites par les salariés au détriment de leur salaire. C'est ce que contient la loi de Finances et ni Mme LE PEN ni M. WAUQUIEZ ne diront rien de crédible à ce propos, eux qui ont soutenu et voté la suppression de l'ISF.

Au cœur de notre conseil, nous disons qu'il faut remettre en place l'ISF et rendre ces 3,9 milliards d'euros pour participer à la justice fiscale et sociale. Il s'agit de donner les moyens aux collectivités locales de remplir au quotidien leur rôle de pilier de la cohésion nationale.

Qu'avons-nous vécu avec la population depuis 18 mois ? Nous avons vécu la réforme du Code du travail par ordonnances, l'instauration de la *flat tax* sur les revenus du capital et du patrimoine, le nouvel allègement des droits de mutation et de succession, le démantèlement des services publics, de la SNCF et du secteur hospitalier, le doublement du CICE à 40 milliards d'euros, l'étatisation de la formation continue, la mise en cause du droit des études aux bacheliers et d'autres choses encore. Et que dire des dividendes du côté des titres cotés au CAC 40 ? Pour l'année 2017, ils se sont élevés à 46,8 milliards d'euros. Cela laisse quelques marges pour augmenter les salaires de toutes et tous et pour soutenir les communes. Il serait d'ailleurs intéressant de savoir ce que pense notre député de cette situation.

À quoi pensons-nous lorsque nous votons le budget communal ? Le SMIC à 1 498 euros bruts mensuels, 1188 euros nets, un RSA à 550 euros pour une personne seule sans enfant, à 1 157 euros pour un couple avec deux enfants, le minimum vieillesse à 634 euros, une pension de retraite moyenne des femmes de 1 091 euros bruts, inférieure de 42 % à celle des hommes. Voilà la réalité. Voilà la vie réelle de millions de gens, de milliers de Villeneuvois, qui attendaient des réponses claires du chef de l'État à leur exigence de vivre mieux et d'être respectés dans leur dignité, eux qui luttent, quelle que soit la couleur de leur gilet. J'ajoute l'hospitalisation de plusieurs lycéens. Ils sont dans un état grave qui nous inquiète. Je pense aussi au placement en garde à vue d'élèves. Je vous rappelle les images de l'arrestation collective de 150 élèves à Mantes-la-Jolie. Nombre d'entre eux étaient mineurs. Ces images choquent autant qu'elles révoltent.

Les réactions des forces de police sont trop souvent disproportionnées vis-à-vis de la liberté d'expression. Faire taire par la force la colère du peuple dans sa multitude est une illusion de République. Cela accroît la désillusion des dominés et nourrit parfois les fanatismes.

Dénoncer cela est le sens de la mention de censure au gouvernement déposée par les députés communistes et insoumis et rejoints par les députés socialistes la semaine dernière. Elle faisait écho à des milliers d'élus locaux qui dénoncent le sort fait à notre France, durement abîmée par le capitalisme.

Nous le savons, seule la mobilisation pour de vrais progrès est unificatrice et fait reculer les extrémismes. Nous le mesurons, puisque le département du Val-de-Marne ne sera pas supprimé. Élus et habitants ont ensemble fait reculer le gouvernement sur ce sujet. Nous le mesurons aussi lorsqu'avec la population nous définissons 94 engagements pour vivre mieux dans notre ville. Je me félicite aussi des cahiers de doléances que notre municipalité a mis à disposition et ouverts en mairie.

Par pragmatisme ou anticipation, recommander aux pauvres et aux villes populaires comme la nôtre d'être économes est à la fois grotesque et insultant. Cela revient à conseiller à un être humain mort de faim de manger encore moins. Alors, à notre niveau et comme l'affirme la banderole sur notre mairie, fidèle à notre mandat solidaire et démocratique au cœur de notre société, notre majorité trace aussi en acte les voies d'un nouveau contrat social dans notre ville, toujours tourné vers la justice, le social et l'égalité. Nous sommes aussi soucieux pour

les jeunes générations du développement humain et durable et nous sommes fiers de notre service public et de ces 920 agents.

L'équation n'est pas simple. Cela a été dit à l'instant, mais il faut le redire. Oui, en cinq ans, notre ville a connu une baisse cumulée de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de 9,2 millions d'euros. C'est un affront fait à tous les habitants de notre ville, et la contractualisation, les normes et les plafonds de référence sont des outils de subordination financière inadmissibles qui freinent notre libre gestion et notre action.

Si certains se posent la question de la marque politique de Sylvie ALTMAN à Villeneuve en dix ans, c'est un nouvel élan visible, utile, pour et avec tous, en restant la 8^e plus faible imposition du département sur 47 communes. Fruit des arbitrages rigoureux de la majorité, la lecture de la note de présentation qui a été faite le réaffirme sur les grands projets et les priorités municipales. Ceci est le bien commun de tous les habitants, pour 2019 et au-delà.

Dans la suite des orientations budgétaires, pour un développement social, économique et écologique, nous maîtrisons nos coûts de gestion et les deniers publics. Cela se traduit dans les efforts et le sérieux de notre administration afin de préserver les équilibres financiers. Nous nous concentrons sur les enjeux de développement de notre ville, et toute notre action publique ambitieuse favorisant la création, la tranquillité, l'émancipation et la solidarité, encore en 2019. Notre groupe votera donc ce budget et nous portons ces choix sérieux et élevés pour toutes et tous les Villeneuvois.

M. FAÏSSE

Je souscris à certaines des orientations de votre politique municipale, en particulier à la renaissance du centre-ville. J'exclus bien évidemment la place du Lavoir. Je souscris également à la renaturation des berges de l'Yerres et au réaménagement du secteur Berthelot. Je n'oublie pas vos efforts méritoires pour l'art et la culture, tout en restant très réservé sur le *street art*.

Je suis par contre opposé, ou du moins très réticent, en particulier à la construction de 800 logements à Triage, de 400 au Pologne et au projet de construction à la place de l'ancien hôpital. Cela ressemble à du bétonnage, risquant d'altérer encore un peu plus le cadre de vie des Villeneuvois. Ils souffrent déjà souvent de voir leurs rues jonchées d'immondices, malgré les efforts souvent désespérés des employés communaux.

Mais je vois que vous êtes sensible à ce problème, car vous envisagez la création d'une équipe d'intervention avec l'achat d'une débroussailleuse qui sera très utile pour nettoyer le cimetière, souvent dans un triste état.

En ce qui concerne les chiffres, je me félicite évidemment qu'il n'y ait pas d'augmentation des impôts locaux. Je me réjouis de la baisse des dépenses de fonctionnement dans un contexte actuel particulièrement difficile. Je n'ai pas d'autre remarque.

M. POIRET

Je souhaite m'associer aux remerciements qui ont déjà été faits quant au travail des services de la ville. Il a été important ces derniers mois. Je tiens également à saluer leur mobilisation sur ce budget nouveau.

La présentation d'un budget municipal constitue bien plus qu'un exercice comptable et obligatoire. Cette opération s'inscrit davantage dans le partage d'une vision du

développement et d'un consensus démocratique. Il s'agit d'un moment fort dans la vie d'une ville et du plus grand exercice de concertation qu'un conseil municipal est appelé à assumer au cours de l'année.

Une préoccupation constante demeure présente tout au long du processus budgétaire, il s'agit d'assurer le développement et d'offrir les meilleurs services municipaux à des coûts correspondant à la situation financière des contribuables que sont nos concitoyennes et concitoyens, mais aussi de veiller précisément à l'équilibre budgétaire.

Cela fait maintenant plusieurs mois que ce budget fait l'objet de négociations, de discussions importantes avec les services et les élus de la majorité. Le résultat me semble le reflet de nos souhaits pour la ville. Ainsi, notre détermination à rester ambitieux tout en étant réalistes, à affirmer notre volonté de maintenir des services de qualité et efficaces dans un contexte financier des plus contraints, la recherche de l'équilibre entre les besoins, les projets et la capacité de payer de nos concitoyens est toujours un exercice de haute voltige.

Je ne reviendrai pas sur la politique actuelle du gouvernement envers les collectivités territoriales. Je crois que beaucoup a été dit, y compris par moi-même lors du précédent DOB (Débat d'Orientation Budgétaire). Je soulignerai simplement qu'une fois encore, la grande concertation que l'État propose d'organiser, sans précision d'ailleurs des moyens, reposera sur les maires et les élus locaux. C'est en effet cette échelle qui garde encore la confiance des citoyens. L'État semble reconnaître que nous sommes importants, sinon indispensables. J'espère qu'il réalisera bientôt que nous avons des besoins financiers et humains pour réaliser nos politiques publiques locales. Comme c'est le cas pour cette concertation, nous avons bien souvent aussi des besoins pour suppléer à l'action déficiente de l'État. Nous avons en fait besoin d'un État partenaire davantage que d'un État père Fouettard, ce que nous avons eu ces derniers temps. Bref, c'est dans un contexte difficile qu'il faudra porter une demande commune à celle de beaucoup de maires, toutes tendances confondues, d'un État qui reconnaisse notre importance et nous considère comme des partenaires.

Je serai bref puisque nous avons déjà eu l'occasion de faire entendre un certain nombre de points lors du précédent conseil municipal et DOB. Je vous avais fait part d'inquiétudes relatives à la soutenabilité de notre niveau d'investissement au regard de nos recettes et du niveau d'emprunt qui est le nôtre. Je le dis sans langue de bois, Madame la Maire. Vous avez su tenir compte de ces inquiétudes et procéder à des aménagements nécessaires afin de répondre à toutes nos questions. C'est donc avec l'assurance d'agir dans le meilleur intérêt de tous que nous adoptons ce budget équilibré. Nous sommes convaincus qu'il donnera les outils nécessaires pour offrir les services de qualité que nous souhaitons tous pour l'ensemble de notre territoire, ainsi que pour faire preuve de cette ambition qui est la nôtre. Nous souhaitons une ville à l'écoute de ses concitoyens, une ville participative, innovante, mais aussi responsable, active et fière de son territoire. Les choix que nous avons faits correspondent à cette vision. C'est en travaillant ensemble, élus, agents municipaux, mais aussi citoyennes et citoyens, que nous y parviendrons.

J'ajoute cependant un point d'attention. Nous avons constaté que certaines dépenses seraient imputées dans le budget supplémentaire. Cela aura bien sûr des conséquences sur l'exercice budgétaire actuel. Lorsque nous sommes intervenus au précédent DOB, nous avons porté une opinion globale qui tenait compte d'un ensemble contraint. Nous serons donc attentifs à ce que ce budget supplémentaire soit présenté dans le même état d'esprit que ce soir, à savoir concilier nos ambitions avec le réalisme budgétaire. Je ne doute pas que les discussions seront encore de qualité entre nos différentes sensibilités. Elles ne sont pas toujours d'accord, mais

sont toutefois unies dans le même souci de défendre au mieux les intérêts des habitants de Villeneuve-Saint-Georges, afin que nos politiques soient profitables à l'ensemble des Villeneuvois.

Mme PEYNOT

Une question a été posée en commission à propos du détail des dépenses dans la section de fonctionnement. Cela concerne l'entretien du matériel roulant. Il est passé de 83 000 à 200 000 euros.

Mme MORO

Au nom du groupe France insoumise, citoyennes et citoyens, je tiens tout d'abord à saluer le travail de l'ensemble des services municipaux. Ils ont contribué à l'élaboration de ce budget avec les contraintes que nous connaissons actuellement.

Ces contraintes, vous les connaissez. Elles résultent d'une politique nationale qui vise toujours plus à réduire les dépenses publiques des collectivités locales aux dépens des besoins des populations. Comment faire toujours mieux avec toujours moins ? Voilà le défi quotidien que nous impose l'État depuis plusieurs années. La nouvelle baisse des dotations nous conduit à des choix drastiques. Nous l'avons déjà soulevé au moment du DOB. Je ne reviens donc pas dessus. Nous avons longuement discuté de ces choix à l'occasion de plusieurs réunions de la majorité.

Si nous souhaitons honorer le contrat passé avec les Villeneuvois lors des élections municipales de 2014, nous nous devons aussi d'être vigilants. Nous devons être vigilants pour l'avenir, car les finances de la ville demeurent toujours structurellement fragiles et nous savons que les réformes fiscales impacteront négativement les recettes, alors même que nous n'avons aucune prise sur les dotations de compensation qui ont été pensées par le législateur pour y pallier. Il nous semble nécessaire de faire preuve d'une plus grande vigilance et d'être honnête envers les Villeneuvois. Nous ne pouvons pas tout faire. C'est une certitude, à moins d'engager la ville sur des emprunts que nous ne maîtriserions pas. Nous devons pouvoir expliquer cela aux Villeneuvois et prioriser nos actions, afin qu'elles correspondent aux besoins primordiaux exprimés.

Que sont ces besoins prioritaires ? Ce sont ceux d'un cadre et d'une qualité de vie améliorés. Cela passe bien entendu par la propreté, la sécurité et la voirie, mais aussi par la cantine scolaire avec notamment l'introduction du bio, du zéro contenant plastique et des menus végétariens que le groupe France insoumise a fait adopter tout récemment. Ces priorités passent également par des services publics de qualité et par une animation quotidienne dans l'esprit d'ouverture, mais aussi de diffusion et de partage de la culture se répercutant dans chaque quartier. Il ne doit oublier aucune composante de la population en essayant d'inclure le plus possible de l'intergénérationnel.

Au regard de ces priorités, les élus du groupe France insoumise se sont interrogés sur la situation financière de la ville et sur les répercussions qu'aurait cette situation pour les prochaines années au regard des engagements pris. Sur la section investissement, Madame la Maire, vous avez tenu compte de nos demandes de prioriser les engagements et donc de retarder certains travaux qui ne paraissaient pas dans l'immédiat indispensables au cadre de vie et à l'amélioration des services rendus aux Villeneuvois. Cependant, nous avons par exemple évoqué le travail qui doit être engagé avec la ville de Valenton sur la réfection de la côte Jules Ferry ou la question de la tranquillité publique, avec notre proposition d'intégrer le secteur Kennedy pour la vidéoprotection dès 2019. Nous regrettons fortement que ces deux

propositions ne soient pas engagées dès le présent budget primitif. Pour la côte Jules Ferry, les travaux n'interviendraient pas avant 2020, voire 2021. Or, le problème n'est pas nouveau. Nous l'avons souligné dès le début du mandat. Les dates de réalisation nous semblent très lointaines compte tenu du caractère accidentogène très aigu de la côte Jules Ferry. Pour Kennedy, au vu des événements de ces derniers mois et des retours de la population du quartier, il paraît également urgent d'y intervenir. Vous nous avez fait savoir que cela pourrait être fait et qu'une étude est en cours pour une localisation la plus efficace possible sur ce secteur d'une part et que, d'autre part, nous sommes dans l'attente d'une subvention du fonds interministériel de la prévention de la délinquance. La question est de savoir quand cela sera réellement réalisable. Pour nous, les urgences restent celles exprimées par les Villeneuvois. Ce sont des urgences du vécu, des faits qui traversent leur quotidien. Celles que nous venons d'énoncer en font partie et nous serons vigilants à leur réalisation.

Concernant la fiscalité, le choix a été fait de ne pas l'augmenter, de ne pas utiliser le levier fiscal pour équilibrer le budget. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec cela. Les Villeneuvois nous disent trop souvent combien ils ont souffert des précédentes augmentations de la fiscalité locale. Le fait de ne pas avoir recours au levier fiscal pour l'équilibre, et donc de ne pas faire peser sur les familles nos choix budgétaires, au regard des charges qu'elles supportent déjà, est pour nous très important.

Mais nous nous interrogeons sur le futur. Vous nous dites que certaines dépenses ne seront inscrites qu'au budget supplémentaire. Cela est conditionné à plusieurs titres, comme vous le savez, les dotations, les subventions et autres. Et *quid* des imprévus qui pourraient advenir d'ici-là ? C'est pour nous problématique. Le budget de la restauration scolaire diminue par exemple de 33 % au budget primitif. Nous nous interrogeons donc sur la réalisation effective du vœu que notre groupe a porté sur ce sujet, pour l'introduction d'au moins 50 % de bio, zéro contenant plastique et des alternatives végétariennes à chaque repas. La mise en place de ce vœu pour septembre nous semble illusoire au regard des chiffres annoncés au budget primitif. De manière plus large, que ferons-nous au budget supplémentaire si nous ne sommes pas en mesure d'assurer les dépenses ? Procéder à un nouvel emprunt équivaudrait non seulement à dire que nous avons réalisé un budget insincère, mais aussi à placer la ville dans une situation financière extrêmement complexe. Cela l'engagerait pour plusieurs années. Au vu des prévisions, cela la placerait même peut-être après 2021 dans une incapacité à répondre aux nouveaux besoins exprimés par les Villeneuvois.

Madame la Maire, chers collègues, le vote des élus France insoumise sera comme toujours celui du respect des opinions de chacun et de chacune. Il reflétera donc nos certitudes, mais aussi nos interrogations et nos doutes.

M. BIYIK

Dans l'ensemble, le budget de fonctionnement baisse, à l'exception des dépenses de personnel. Vous expliquez avoir besoin de l'augmentation des effectifs scolaires et des charges afférentes, alors que la ville est revenue sur la semaine de quatre jours dans les écoles. Vous avez déclaré vous-même qu'il y avait eu une augmentation de 100 « fonctions publiques territoriales », lors du passage à cinq jours d'école. 100 personnels supplémentaires, lorsque nous étions passés à cinq jours. Pourquoi alors recruter et ne pas faire des économies dans ce chapitre de dépense ? D'ailleurs, le ratio des dépenses des personnels sur les dépenses réelles de fonctionnement passe de 56,39 à 59,98. Il faudrait aussi vérifier si ce sont vraiment les effectifs du personnel scolaire qui augmentent actuellement. Nous recrutons surtout du personnel dans le service communication.

Nous, écologistes, regrettons tout de même l'absence de volonté pour l'amélioration du cadre de vie. Je ne vois aucun investissement conséquent en ce sens, ni envers le personnel ni dans l'équipement. Des pollueurs viennent déposer leurs déchets en plein centre-ville dans l'impunité la plus totale. C'est une insulte à tous les Villeneuvois. Je ne parle même plus des quartiers entiers abandonnés. Vous ne résoudrez pas ces problèmes avec des généralités et de la sensibilisation. Vous ne répondez d'ailleurs pas non plus aux difficultés de sûreté.

Concernant ce sujet d'ailleurs, le poste de police municipale rue de Paris semble fermé. Au téléphone, il nous est signalé qu'il n'y a pas assez de véhicules ou de disponibilité des agents. Je n'aborde même pas les plages horaires. Elles restent à revoir.

Un programme beaucoup plus ambitieux est nécessaire pour apaiser la ville et redonner confiance aux habitants. Il faut attirer la population de classe moyenne solvable. C'est seulement ainsi que la ville pourrait aller mieux, avec de la création d'emploi à la clef. Dans le budget primitif, le produit des impositions directes par habitant atteint 580 euros. Il est de 8 % inférieur à la moyenne nationale de la strate. La pauvreté continue de se développer dans notre ville.

J'attire aussi votre attention sur les versements effectués pour la construction du pôle administratif qui atteindront 4,4 millions d'euros l'année prochaine. Pour l'instant, nous ne voyons pas grand-chose avancer. Je remarque l'absence d'un quelconque investissement dans le matériel destiné à la lutte contre les inondations. Le terme « inondations » n'apparaît pas dans votre présentation. Il n'apparaît d'ailleurs pas non plus dans les 94 engagements d'« Imagine Villeneuve ». Vous savez que la ville a été inondée deux fois en deux ans. La ville est-elle mieux préparée aujourd'hui en équipement ? Les échecs du passé ont-ils servi à quelque chose ?

Parlons pour finir de la pollution. Le contenu des deux rapports de la DIRIF (Direction des Routes Île-de-France) relatifs à la RN6 révèle clairement que les niveaux d'oxyde d'azote ont dépassé le seuil autorisé dans le centre-ville, ainsi que la présence du benzène, qui est un élément fortement cancérigène. Je n'évoque pas non plus le problème du bruit. Par ailleurs, vous omettez de discuter du giratoire. Sans concertation et sans présentation des résultats au public, vous allez laisser le rond-point dans cet état.

En conclusion, Madame la Maire, le budget 2019 demeure dans la continuité des autres années et son importance reflète la mobilisation de la majorité. Seulement 18 conseillers municipaux sont présents sur 30. Il n'y a pas de vision, pas de plan et pas d'écoute, loin des exigences des Villeneuvois. Nous sommes dans un déni de la réalité. Vous prétendez mettre des cahiers de doléances en mairie et vous êtes la première à refuser d'écouter vos administrés et leurs associations. Revenez à la réalité. Les Villeneuvois méritent mieux..

M. HENRY

Je vais commencer à apporter quelques réponses techniques aux questions posées. La question de Mme PEYNOT avait été posée en commission des Finances. Nous avons bien sûr regardé le sujet avec attention. Sur la partie « matériels roulants », nous achetions jusqu'à présent des pièces détachées pour entretenir les véhicules. Aujourd'hui, une partie de l'entretien est faite par des garages. Les garages fournissent les pièces. Cela signifie que vous retrouverez ces chiffres dans un autre chapitre, avec un global de prestations par les garages. C'est pourquoi vous constatez une baisse d'achat de pièces et une hausse de prestations.

Concernant la voirie, comme le disait Mme MORO, nous regardons la question de la côte Jules Ferry. Il y a un problème. Cette côte ne peut pas être faite instantanément. Il y a beaucoup de concessionnaires dessous, y compris la géothermie. Tant que nous n'avons pas finalisé la nouvelle DSP (Délégation de Service Public) que nous mettons en débat et en négociation avec la géothermie, nous ne savons pas par où elle passera. Nous ne savons pas si nous la ferons passer par le bas de Villeneuve pour rejoindre Valenton, ou si nous la ferons passer par la côte Jules Ferry et par le haut. Une fois que nous aurons vu ces éléments et après négociation avec les concessionnaires, nous saurons si nous ferons ou non la côte, soit en surface, soit complètement. Voilà pourquoi la côte Jules Ferry devra encore malheureusement attendre un peu.

J'en viens à M. BIYIK concernant les économies sur le scolaire. Je pense que Mme RICHTON pourrait en parler mieux que moi. Nous avons globalement beaucoup plus d'enfants. Notre démographie augmente régulièrement. Nous avons effectivement changé les rythmes scolaires. Nous pourrions donc optimiser l'utilisation du personnel. Mais la présence d'enfants supplémentaires nécessite de garder la même qualité de service, ce qui oblige à davantage de personnel. Nous garderons donc les effectifs mis en place initialement pour les rythmes scolaires, pour l'accueil des enfants dans la situation normale, avec une croissance du nombre d'enfants scolarisés.

Concernant la police municipale et contrairement à ce que vous dites, les effectifs sont aujourd'hui plus importants qu'ils ne l'étaient. Il n'est pas tout à fait vrai de dire que Madame la Maire ne s'occupe pas de la sécurité de la ville. Certains éléments tendraient même à démontrer que ce que vous dites est faux. Je laisserai les gens en juger par eux-mêmes.

Concernant les acquisitions de matériel pour les inondations, je voudrais bien vous répondre, mais que faire sinon acheter des éponges, des barques ou des bateaux ? Le sujet des inondations est plus complexe que cela. Il est pris de manière très large et très territoriale. Je ne parle pas du territoire en tant que T12 ou T11, mais dans quelque chose de beaucoup plus large, avec tout ce qui concerne le long des cours d'eau, aussi bien du fleuve que de la rivière de l'Yerres. Il s'agit d'avoir des mesures politiques fortes comme celles que prend Villeneuve. Il s'agit de prendre soin des secteurs de Belleplace Blandin pour éviter que les gens soient en difficulté. Le problème est de ne pas avoir de gens qui souffrent de ce genre de choses dans la ville. Cela implique de trouver des solutions. Celle de l'ENS participe à cela. Ce n'est pas la panacée, mais cela constitue un début. De nombreuses choses doivent se faire, y compris sur les territoires plus hauts, que ce soit en Seine-et-Marne, dans le Loiret ou dans l'Essonne. Le travail est à grande échelle. En ce qui concerne Villeneuve, je crois que nous réfléchissons sur notre quote-part et sur ce que nous pourrions faire quant aux inondations.

Mme PEYNOT

J'ai encore une petite question. Nous aimerions savoir ce que nous coûte le magnifique document de douze pages.

Mme la Maire

Nous vous en donnerons le montant. Je ne le connais pas par cœur.

Mme PEYNOT

Je voulais également remercier le personnel communal. Il est tous les jours confronté aux monceaux d'ordures qui se retrouvent dans toutes les rues, dans tous les quartiers. Ils ont à peine fini de les ramasser qu'ils en trouvent encore autant.

M. THIBERVILLE

Je veux faire deux commentaires. Une fois n'est pas coutume, je voulais tout d'abord saluer l'intervention de M. FAÏSSE. Pour une fois, il nous a montré qu'une opposition dans ce conseil municipal pouvait s'avérer constructive et équilibrée, tout en étant critique. Cela ne nous gêne pas. Nous ne serons pas d'accord sur tout. Mais j'y vois tout de même la reconnaissance de la part d'un membre de l'opposition de l'action que nous menons et des réalisations que nous avons faites. C'est tellement rare que je souhaite le souligner ce soir.

Nous ne serons pas d'accord sur un point concernant la baisse de la dépense publique, pour la simple raison que cette dépense nous est imposée. Cela a été à la fois rappelé par Daniel HENRY, 1^{er} adjoint, et par Christian JONCRET, président du groupe Front de gauche. Il y a une diminution de 9 millions d'euros de dotations globales de fonctionnement sur cinq ans. Nous ne l'avons pas souhaité. Nous aurions au contraire voulu pouvoir les avoir, afin que les Villeneuvois en bénéficient en termes d'investissement et de développement du service public. Car à l'arrivée, ce sont toujours les gens qui payent la facture de ces politiques d'austérité. Il me semble donc qu'il faut faire attention lorsqu'on se félicite de la baisse des dépenses publiques. Comme nous avons l'habitude de dire, le service public est la richesse de ceux qui n'en ont pas. Par les temps qui courent, je pense qu'il est important de souligner que cet argent est pris de leurs poches.

Ma deuxième remarque portera sur un sujet d'étonnement. Je sais que la municipalité a travaillé à différentes reprises à l'élaboration de ce budget, lors de différentes réunions. Toutes les questions ont pu être posées. Tous les désaccords ont également pu être traités, car il n'est pas anormal d'avoir des débats au sein de la majorité municipale sur tel ou tel choix. Mais il m'avait semblé que nous étions arrivés à quelque chose qui nous rassemble et qui nous fasse aller de l'avant. Je m'étonne d'entendre la présidente d'un groupe membre de la majorité municipale dire, en bref, que chacun fera ce qu'il veut en termes de vote. Je ne trouve pas cela complètement loyal vis-à-vis du travail engagé sur ce budget et sur la façon dont nous devons vivre au sein d'une majorité municipale. Cela n'exclut bien évidemment pas que nous puissions avoir des approches différentes ou des critiques à formuler sur telle ou telle question. Je souhaitais le dire à titre personnel.

M. BIYIK

J'aimerais avoir des précisions quant à certaines dépenses. La première se trouve au chapitre 65, lignes 65-888. Nous avons le poste « autres » qui passe de 0 à 64 200. Pouvez-vous me donner des informations sur ce chiffre ? Je ne suis pas invité aux commissions.

M. HENRY

Ce sont des dépenses de charges courantes. Nous vous donnerons les éléments.

M. BIYIK

D'accord, et au chapitre 21 - 312, nous avons le « bâtiment scolaire » qui passe de 0 à 259 000.

Mme la Maire

Ces questions très techniques s'étudient en commission, Monsieur BIYIK, et non pas en conseil municipal. Nous y sommes présents pour évoquer les choix budgétaires et les grandes orientations que nous voulons pour les Villeneuvois, pas pour nous pencher sur des détails techniques que nous pouvons régler ensemble en dehors du conseil municipal. Je crois qu'il faut savoir aller aux questions essentielles du débat qui nous préoccupent tous dans l'élaboration du budget.

Concernant les questions techniques, il n'y a aucun problème pour que nous y répondions avant le conseil. Comme vous n'avez pas posé vos questions avant, nous vous répondrons ultérieurement.

M. BIYIK

Ce n'est pas vraiment technique, mais ce n'est pas grave. Il n'y a pas de souci.

Mme la Maire

Je veux juste dire quelques mots avant de passer au vote. Je veux remercier les élus qui sont intervenus ce soir, dans leur grande majorité, pour souligner le travail que nous accomplissons. Le contexte très contraint a été rappelé. Je ne redonnerai donc pas les chiffres très éloquentes et très durs à vivre. Dans ce contexte, nous maintenons néanmoins le cap avec des projets dans presque tous les quartiers et avec des investissements nécessaires pour répondre aux besoins des Villeneuvois. Si nous parvenons aujourd'hui à maintenir le cap, c'est aussi parce que nous nous battons pour obtenir des moyens supplémentaires et des partenariats sur l'ensemble des projets. Nous l'avons vu tout à l'heure sur le NPNRU. Nous pouvons également le voir quant à la renaturation des berges. Sur l'ensemble des projets des quartiers, nous allons chercher les partenariats et subventions. Cette démarche est alliée à une gestion rigoureuse. Je tiens ici aussi à remercier nos services qui nous aident avec beaucoup d'efforts. Je tiens à le souligner. Cela nous permet de garder ce cap résolument volontariste pour répondre aux besoins des Villeneuvois et continuer d'aller de l'avant. Voilà ce que j'avais envie de dire. Nous avons évoqué auparavant un peu plus dans le détail l'ensemble des questions.

Je dirai peut-être encore un petit mot quant aux questions d'art et culture. Nous avons aussi beaucoup avancé sur celles-ci. Je pense que Guillaume POIRET ne me démentira pas. Nous ne sommes pas forcément sur des investissements élevés sur ces questions, mais ces investissements me semblent importants pour répondre aux attentes des Villeneuvois. Nous avons d'ailleurs vu la compagnie « Les grandes personnes » en résidence. Ils étaient à « Imagine Villeneuve » et ils interviendront sur le Quartier Nord. Signalons également la participation du bailleur Toit et Joie pour le lieu de résidence, mais la compagnie interviendra évidemment sur l'ensemble du Quartier Nord. Je le dis, car nous ne l'avons pas trop évoqué au préalable.

Nous sommes attachés à l'ensemble des questions en faveur de la jeunesse, qu'elles soient écologiques ou d'éducation. Nous continuons à aller de l'avant même si nous connaissons des contraintes fortes et qu'il n'est pas tous les jours facile de tenir ce cap. Daniel HENRY va maintenant procéder au vote du budget.

M. HENRY

Oui. Je vous rappelle les règles. Nous devons normalement voter ligne par ligne, chapitre par chapitre, les dépenses de fonctionnement, les recettes de fonctionnement, les dépenses d'investissement et les recettes d'investissement. Ce sont donc tous les chapitres un par un

que nous devons voter. Sauf si vous avez des particularités, je vous propose de faire un vote global pour chacun des quatre éléments. Ce vote sera détaillé au procès-verbal, puisque nous y sommes légalement obligés, mais nous inscrirons un vote global pour la dépense de fonctionnement, un autre pour la recette de fonctionnement, un autre pour la dépense d'investissement, un autre pour la recette d'investissement. Nous affecterons les résultats à chaque ligne, sauf si vous avez un problème de vote sur une ligne particulière. Cela vous convient-il ? Bien.

Je vous propose de voter pour les 12 chapitres des dépenses de fonctionnement. Qui est favorable à ce budget ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Avons-nous le même vote pour les recettes de fonctionnement ? Personne ne vote différemment ? Merci.

Pour les dépenses d'investissement, avons-nous le même vote ? Merci. Pour les recettes d'investissements, avons-nous le même vote ? Je vous remercie. Nous restons sur trois abstentions et quatre votes contre.

Le conseil municipal,

Par 24 voix pour,

Birol BIYIK, Marie Christine PEYNOT (pour son compte et celui de Philippe GAUDIN) et Pierre MAILLOCHON ayant voté contre, Imen GUEDDA, Julia MORO et Michel FAÏSSE s'étant abstenus,

Approuve, par chapitre, le budget primitif principal pour l'année 2019 équilibré en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 55 541 143.45 €

Recettes : 55 541 143.45 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 16 611 034.57 €

Recettes : 16 611 034.57 €

7- D. HENRY – Budget primitif 2019 - Fixation des taux de la fiscalité locale et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2019

M. HENRY

Comme annoncé, vous savez que même si cela a été délégué au territoire, nous devons tout de même voter les taxes d'enlèvement des ordures ménagères et le taux. Comme précisé tout à l'heure, nous vous proposons de maintenir les taux habituels de la taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties en 2019 pour ce qui est de la fiscalité locale. Concernant la collecte et le traitement des déchets ménagers, il s'agit de couvrir les dépenses. Nous proposons donc de maintenir également le taux actuel de la TEOM de 2019 à 10,60 %, comme en 2018.

Le conseil municipal,

Par 29 voix pour,

Birol BIYIK (pour son compte et celui d'Imen GUEDDA) s'étant abstenus,

Fixe, ainsi qu'il suit, les taux des trois taxes communales applicables pour l'année :

- **Taxe d'habitation 35,13%**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties 22,34 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties 36,80 %**

Dit que ces taux seront appliqués aux bases fiscales notifiées selon l'état 1259 et que les produits prévisionnels 2019 ainsi calculés seront transmis au contrôle de légalité.

8- D. HENRY – Conventions de prestation de service de la ville de Villeneuve-Saint-Georges au profit de l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre (EPT 12)

M. HENRY

Le point 8 aborde la question de deux conventions de prestation de service de la ville de Villeneuve-Saint-Georges au profit de l'EPT 12. Comme nous avons transféré les services piscine, médiathèque, théâtre et conservatoire à l'EPT 12, nous devons voter des conventions de prestation de services. Nous pouvons ainsi continuer à traiter les règlements des domaines

de prestation, comme chacun pourra le juger utile, des fluides, eau, électricité et chauffage, des frais de télécommunication, frais d'affranchissement, frais d'entretien et prestations de recherches de problèmes comme la légionellose. Il y a derrière cela la maintenance préventive et curative, les réparations des bâtiments, tout ce qui concerne la maintenance, le matériel informatique, les logiciels, le renouvellement des licences logiciel et les prestations informatiques.

Il s'agit donc de regarder selon les conditions techniques et organisationnelles de chacun des équipements. Certaines de ces prestations sont aujourd'hui assurées par la commune. Cette répartition pourra donc évoluer en fonction des opportunités techniques et financières.

Il s'agit donc d'approuver une convention de prestation de service type. Elle sera déclinée selon les équipements et prestations concernés. Il est donc proposé au conseil municipal le projet de convention joint à la délibération.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet de convention de prestation de service à passer avec l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre,

Autorise la Maire à signer lesdites conventions et tout document ultérieur s'y rapportant,

Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le budget communal.

9- Mme DINNER – Renouvellement de la garantie d'emprunt communale de la SA HLM Toit et Joie

Mme DINNER

Je serai très rapide puisque je ne reviendrai pas sur la loi ELAN et la loi des Finances 2018 qui a fragilisé les organismes HLM avec la baisse de l'APL et son corollaire, la RLS (Réduction de Loyer de Solidarité). Pour dégager de la trésorerie, l'ensemble des organismes a été obligé de renégocier et de rallonger les années de leurs prêts. La SA HLM Toit et Joie a répondu à la manifestation d'intérêt de la CDC (Communauté de Communes) pour l'allongement de son prêt. Il convient donc que nous délibérions à nouveau pour la garantie communale à ce prêt, toujours du même montant, mais qui s'échelonne sur d'autres années.

M. BIYIK

Pourquoi n'est-ce pas l'EPT qui se porte garant ?

Mme DINNER

Les garanties d'emprunt n'ont pas été transférées aux EPT. Ce sera normalement transféré. Dans la loi, c'est la métropole et les communes. Pour la métropole, ce n'est pas encore transféré, mais il est stipulé dans la loi que les garanties d'emprunt restent communales ou relevant de la métropole.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du Prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes des Prêts Réaménagés ».

La garantie est accordée pour chaque ligne du Prêt réaménagé, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé).

Les nouvelles caractéristiques financières de la ligne du Prêt réaménagée sont indiquées pour chacune d'entre elles à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la ligne du Prêt réaménagé à taux révisibles indexée sur le taux du Livret A, le taux du livret A effectivement appliqué à ladite ligne du prêt réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du Prêt réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

À titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0.75 %.

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La commune s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

10- D. HENRY – Constatation d'extinction de créances dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire

M. HENRY

Nous avons eu deux décisions pour effacer des créances. Ce sont des décisions du tribunal d'instance de Villejuif. La première date de novembre 2017, la seconde de janvier 2017.

Il est proposé au conseil municipal de constater les dettes. Il y a deux titres. L'un est de 1 036 euros, l'autre de 1 136 euros. Il s'agit de dire que les dépenses sont imputées au paragraphe 6542 du budget.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Constata l'effacement de dettes pour un montant de 2 173.00 €

Exercice	N° de titres	Montant restant dû
2015	4530	2,32 €
2015	14662	174,75 €
2016	1356	103,12 €
2016	6997	148,98 €
2016	11840	2,88 €
2016	12385	113,80 €
2016	15900	150,86 €
2017	118	75,56 €
2017	3035	67,83 €
2017	4195	52,87 €
2017	5798	80,46 €
2017	9623	63,53 €
Total débiteur A		1 036,96 €

Exercice	N° de titres	Montant restant dû
2012	14621	15,50 €
2013	141	56,40 €
2013	1476	37,60 €
2013	2842	56,40 €
2013	4418	70,50 €
2013	6066	23,50 €
2013	7426	61,10 €
2013	8864	42,30 €
2013	10145	47,00 €
2013	12931	28,62 €
2013	14360	49,77 €
2014	147	42,93 €
2014	1570	38,16 €
2014	3031	80,47 €
2014	4499	38,16 €
2014	5903	71,55 €
2014	7467	33,39 €
2014	9008	62,01 €
2014	10464	62,01 €
2014	12988	35,70 €
2014	14176	10,50 €
2015	177	27,30 €
2015	1497	25,20 €
2015	3078	33,60 €
2015	4582	10,50 €
2015	6083	25,35 €
2015	7449	14,70 €
2015	9128	21,00 €
2015	10703	14,82 €
Total débiteur B		1 136,04 €

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 6542 du budget de l'exercice 2018.

11- Y. PILATTE – Subventions exceptionnelles aux associations dans le cadre de nouveaux projets au cours de l'année

M. PILATTE

Je vous propose de délibérer sur les demandes de subventions exceptionnelles adressées par les associations depuis le dernier conseil municipal.

Les associations suivantes ont demandé un soutien particulier :

- l'association Taekwondo Villeneuve-Saint-Georges a envoyé plusieurs combattants dans des compétitions internationales. Ils avaient notamment plusieurs sélectionnés aux championnats d'Europe cadets qui se sont tenus en Espagne.
- l'association Pétanque Anatole France participe régulièrement depuis 2018 à des championnats régionaux et nationaux. Dans ce cadre, ils doivent se déplacer.

- l'association ASCV Cyclisme a organisé le cyclocross de la ville de Villeneuve-Saint-Georges sur la plaine du parc interdépartemental des sports de Créteil le 11 décembre. Ils souhaitent que nous les aidions financièrement pour cette organisation.
- l'Association pour l'assistance des personnes en détresse organise cette année un repas de Noël pour tous à la salle Cesaria Evora. Ils sollicitent une aide exceptionnelle pour l'organisation de cet événement.
- l'Association des professionnels de santé villeneuvois souhaite lancer un projet de maison pluridisciplinaire à Villeneuve-Saint-Georges. Ils doivent constituer un dossier relativement important pour lancer l'étude de faisabilité. Ils nous sollicitent à ce propos.
- l'association Karaté club a également des athlètes de niveau national. Elle organise chaque année un stage à Gravelines, dans le nord de la France. Elle demande le soutien financier de la municipalité pour le transport des athlètes à Gravelines.

Les sommes sont respectivement de 500 euros, 300 euros, 1500 euros, 500 euros, 1 000 euros et 1 980 euros.

Il s'agira de dire que les dépenses correspondantes sont imputées au budget de l'exercice considéré.

Mme PEYNOT

Je me permets de revenir sur l'École du Chat. Elle est toujours en grande difficulté. La convention présentée par l'entreprise AIGO n'a pu être signée, car elle est complètement délirante. Elle semble s'adresser plutôt à une entreprise commerciale qu'à une association sans but lucratif.

M. PILATTE

Comment vous dire ? Lorsqu'un problème sera à régler avec l'association l'École du Chat, je pense que je traiterai directement avec vous.

Mme PEYNOT

Mme GAGNEPAIN est dans la salle. Elle a tous les pouvoirs de la présidente.

M. PILATTE

Justement. Nous avons abordé ce problème et nous faisons le nécessaire afin que les différents points soulevés par l'association puissent être réglés. Je parle sous le contrôle de notre ami Manuel MENAL. Il devait prendre contact avec la société AIGO. Il me semble que ces différents points pourront être réglés.

Mme la Maire

Il m'a confirmé qu'ils sont en train d'y travailler.

Mme PEYNOT

D'accord. J'ai une autre question. Nous nous interrogeons sur ce que devient la bibliothèque Balzac. Elle a été transférée à la médiathèque. Ne pourrions-nous pas occuper ces locaux ?

M. HENRY

Globalement, nous devrions céder ce patrimoine. Pour que nous puissions reloger quelque activité que ce soit à la bibliothèque Balzac, nous devons mettre aux normes ERP (Établissement Recevant du Public). Cela suppose un accueil des personnes handicapées.

Ces travaux sont presque impossibles dans ce secteur, vu l'étroitesse de l'accès et la structure du bâtiment. Je pense que nous ne serons pas en mesure et que nous ne ferons pas de travaux de ce type sur la bibliothèque Balzac. Je crois donc que la cession est la meilleure issue à ce jour. D'autres idées peuvent peut-être germer, mais il faudra que nous assurions la mise en sécurité et la mise aux normes ERP.

Mme PEYNOT

Mais cette question ne se poserait pas pour l'École du Chat.

M. HENRY

Sans dire que l'École du Chat le fera, certaines associations font comme suit. Nous logeons une association. Trois mois après, après avoir été logée et avoir une convention de logement, elle nous demande la mise aux normes.

Mme PEYNOT

Il suffirait simplement de mettre une rampe d'accès.

M. HENRY

Nous ne le pouvons pas.

Mme la Maire

Ne débattons pas de cela ce soir. Nous avons comme objet un vote de subventions. Cela ne concerne pas l'École du Chat.

M. PILATTE

Pour conclure, l'un des points qui posaient problème à l'association est qu'il était stipulé dans la convention qu'elle ne devait pas recevoir de public. Parmi les gens susceptibles de pouvoir adopter un chat, nous pouvons penser à des gens à mobilité réduite.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide des versements des subventions exceptionnelles aux associations, comme suit :

- o 500 € pour l'association TAEKWONDO VSG**
- o 300 € pour l'association PÉTANQUE ANATOLE FRANCE**
- o 1500 € pour l'association ASCV CYCLISME**
- o 500 € pour L'ASSOCIATION POUR L'ASSISTANCE AUX PERSONNES EN DÉTRESSE**
- o 1000 € pour L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ VILLENEUVOIS**
- o 1980 € pour l'association KARATÉ CLUB**

Autorise la Maire à signer les conventions nécessaires,

Dit que les dépenses correspondantes sont imputées au budget de l'exercice considéré.

Travaux

12- D. HENRY – Approbation de la convention d’entretien des berges de Seine à Villeneuve-Saint-Georges suite aux aménagements réalisés par le Conseil départemental du Val-de-Marne

M. HENRY

Comme chacun a pu le voir, le conseil départemental a réalisé des travaux d’aménagement des berges de Seine. Il y a un itinéraire cyclable, une circulation douce et une promenade. Il conviendra d’entretenir ces aménagements. Ils le méritent. Pour ce faire, une convention est nécessaire. Il est nécessaire de préciser la répartition des missions d’entretien entre la commune et le conseil départemental, comme cela a été fait dans les conventions précédentes sur les parties précédentes.

La commune de Villeneuve-Saint-Georges aura donc à sa charge l’entretien des espaces verts du perré et tout ce qui est accessible par les escaliers, le nettoyage du trottoir, de la piste cyclable et du perré, ainsi que l’entretien du mobilier urbain. Le conseil départemental du Val-de-Marne conserve à sa charge les dépenses inhérentes à la remise en état des ouvrages éventuellement abîmés par les crues ainsi que les interventions sur les structures des aménagements, type garde-corps, itinéraires cyclables, tronçons et berges.

Le conseil municipal,

**Par 30 voix pour,
Nathalie DINNÉ n’ayant pas pris part au vote,**

Approuve la convention d’entretien des berges de Seine à Villeneuve-Saint-Georges suite aux aménagements réalisés par le Conseil départemental du Val-de-Marne du Port Bergeron à la gare RER de Triage

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à l’exécution de la présente délibération.

Personnel

13- C. JONCRET – Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire du CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) Petite Couronne

M. JONCRET

L’article 5 de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice prévoit qu’à titre expérimental et pour une durée de quatre ans maximum à compter de la prorogation de la loi, c’est-à-dire jusqu’à 2020, les recours contentieux formulés par les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à l’encontre de certains actes relatifs à leur situation personnelle peuvent faire l’objet d’une médiation préalable obligatoire.

L’objectif de cette médiation est de permettre aux employeurs et aux agents de parvenir dans le cadre de certains litiges à une solution à l’amiable qui favorise un traitement plus rapide et moins onéreux des contentieux pour les deux parties. Pour ce faire, les collectivités doivent délibérer pour adhérer à la MPO (Médiation Péalable Obligatoire) avant le 31 décembre 2018.

La médiation proposée devient un préalable obligatoire au recours contentieux, un agent ne pouvant saisir directement le tribunal administratif sans avoir préalablement saisi le médiateur. La médiation consiste en l'intervention d'un tiers neutre et impartial. Il entend les deux parties et confronte les points de vue, afin de trouver une solution rapide au conflit qui les oppose.

Concernant la fonction publique territoriale, la mission de la MPO est confiée au centre de gestion volontaire. Des médiateurs et des personnes morales sont désignés, dont le CIG Petite Couronne. Le processus de médiation est gratuit pour les agents des collectivités et des établissements adhérents. La saisine du médiateur fait l'objet d'une participation financière de la collectivité. Le médiateur peut intervenir dans sept domaines de décisions administratives individuelles défavorables : la rémunération, les refus de détachement, la réintégration, le classement d'un agent à l'issue d'un avancement, la formation professionnelle, les mesures appropriées prises par un employeur à son égard et l'aménagement de conditions de travail.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le CIG Petite Couronne,

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice considéré.

Affaires générales

14- S. RICHTON – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration du collège Roland-Garros

Mme RICHTON

Le 21 décembre 2017, nous avons délibéré pour les représentants de la municipalité au collège Roland-Garros, car les effectifs étaient montés au-delà de 600, mais les effectifs sont en dessous de 600 depuis la rentrée. Nous devons donc délibérer à nouveau pour uniquement un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Il est proposé en titulaire Marc THIBERVILLE qui l'était d'ailleurs déjà, et Marema GAYE en suppléante.

Nous vous proposons donc d'élire les conseillers et de représenter la commune au sein du conseil d'administration du collège.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'adopter le scrutin public pour la désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'administration du collège Roland Garros

Par 25 voix pour,
Marie-Christine PEYNOT (pour son compte et celui de Philippe GAUDIN),
Pierre MAILLOCHON, Michel FAÏSSE et Birol BIYIK (pour son compte et celui
d’Imen GUEDDA) s’étant abstenus,

Élit les conseillers pour représenter la commune au sein du conseil d'administration du
Collège Roland Garros comme suit :

Marc THIBERVILLE, titulaire et Marema GAYE, suppléante

CULTURE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
--

Culture

15- G. POIRET – Approbation du règlement intérieur de la Maison des Artistes Frida Kahlo

M. POIRET

La présente délibération porte sur le règlement intérieur et le modèle de convention de mise à disposition de la salle à titre gracieux pour les usagers de la Maison des Artistes Frida Kahlo. Je rappelle qu’il s’agit d’un nouvel équipement municipal. Il est composé de quatre ateliers, de 50 m² de surface d’exposition, de 40 m² de stockage, d’un espace de convivialité, d’un jardin et de deux bureaux.

L’idée a été de co-construire avec les occupants les modalités d’utilisation de ces locaux. Pour ce faire, il y a eu création d’une instance éphémère. Monsieur FAÏSSE, la chose est sensiblement la même pour le *street art*. Il s’agit d’un art éphémère. Si cela ne plaît pas, l’avantage est que cela peut disparaître. C’est pratique.

Cette instance éphémère appelée « comité des usages » a donc été créée. Elle regroupe les futurs usagers, les partenaires, mais aussi les services de la commune, pilotée par la direction de la culture. J’ai assisté à ces réunions pour suivre l’avancée des travaux.

Un des objectifs principaux de ce comité a été la formalisation du règlement intérieur et des modalités d’usage de cette Maison des Artistes. Il est précisé par des conventions de mise à disposition de salle, de façon à répondre aussi aux modes de fonctionnement et aux besoins spécifiques que certaines associations pourraient avoir.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d’approuver ce projet de règlement intérieur présent en annexe. Il est proposé d’approuver également le modèle de convention type pour la mise à disposition des espaces de la Maison des Artistes et d’autoriser Madame la Maire à signer ladite convention ci-annexée relative à la mise à disposition des espaces de l’équipement municipal à titre gracieux aux usagers et aux associations. Il s’agit de dire enfin que les dispositions de la présente délibération prendront effet le 1^{er} janvier 2019.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le règlement intérieur de la Maison des Artistes – Frida Kahlo, ci-annexé.

Approuve le modèle de convention type pour la mise à disposition des espaces de la Maison des Artistes – Frida Kahlo, ci-annexé.

Autorise la Maire à signer ladite convention ci-annexée relative à la mise à disposition des espaces de l'équipement municipal à titre gracieux aux usagers et aux associations.

Précise que la convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

Dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er janvier 2019

16– G. POIRET – Approbation de la convention tripartite relative au projet culturel de résidence artistique au Quartier Nord avec Toit et Joie-Poste Habitat et la DRAC Île-de-France

M. POIRET

Cette délibération porte sur l'approbation d'une convention tripartite relative au projet culturel de résidence artistique au Quartier Nord avec Toit et Joie-Poste Habitat et la DRAC Île-de-France. Le bailleur présent sur le quartier a créé en 2017 une direction de la culture. Elle a pour objectif d'accompagner les mutations urbaines dans les quartiers en difficulté, notamment grâce à différents événements artistiques.

Dans ce cadre, avec la DRAC Île-de-France et la ville, nous avons élaboré une convention de partenariat. Elle vise à mettre en place une résidence artistique d'une compagnie d'arts de rue au sein de son parc de logement. Ce projet participera ainsi à accompagner la démarche ambitieuse de mutation urbaine du Quartier Nord en faisant se croiser des publics, en créant des lieux d'échange et d'interrogation, visant à porter un nouveau regard sur ce quartier.

La commune, signataire de cette convention, accompagnera le projet en assurant un soutien opérationnel en lien avec les structures culturelles, éducatives et sociales présentes sur le territoire, ainsi qu'en mettant à disposition divers équipements municipaux qui pourraient être impactés.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le projet de convention tripartite avec Toit et Joie, la DRAC et la ville pour la mise en place de projet culturel de résidence artistique du Quartier Nord, et d'autoriser Madame la Maire à signer la convention précitée ainsi que tout document s'y afférant.

Le conseil municipal,

Par 28 voix pour,

Marie-Christine PEYNOT (pour son compte et celui de Philippe GAUDIN) et Pierre MAILLOCHON s'étant abstenus,

Approuve le principe du projet culturel de résidence artistique au Quartier Nord, ci-annexé et les engagements de la Ville dans ce projet.

Approuve la convention, ci-annexée, tripartite avec Toit et Joie – Poste Habitat, la DRAC Ile-de-France et la Ville de Villeneuve-Saint-Georges pour mener à bien ce projet culturel.

Autorise la Maire à signer ladite convention ci-annexée relative à la mise en place de la résidence artistique

Précise que la convention est conclue pour une durée de 12 mois, à compter du quatrième trimestre 2018.

PETITE ENFANCE, ENFANCE ET ÉDUCATION

Education

17– S. DEBBACHE – Conventions relatives à la mise en place du projet éducatif territorial intégrant l'accueil périscolaire du mercredi et la charte qualité du « plan mercredi »

Mme DEBBACHE

Le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifie la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour tenir compte de la possibilité prévue par l'article D. 521-12 du Code de l'éducation d'organiser la semaine scolaire sur quatre journées.

L'accueil de loisirs organisé le mercredi sans école devient un accueil de loisir périscolaire dont les taux d'encadrement sont fixés, compte tenu de l'âge des enfants, de la durée de l'accueil de loisir et de la conclusion d'un projet éducatif territorial permettant l'organisation d'activités dans les conditions prévues par l'article R551-13 du Code de l'éducation.

Suite au retour à la semaine scolaire de quatre jours depuis la rentrée scolaire 2018, le projet éducatif territorial de la commune doit être mis à jour pour intégrer la journée d'accueil de loisir du mercredi.

Conformément au décret précité, les activités proposées sur ce temps d'accueil de loisir peuvent être labélisées « plan mercredi » à condition de répondre à la charte qualité proposée par le ministère de l'Éducation nationale. Cette labellisation permet de bénéficier de normes d'encadrement assouplies et d'une bonification de la prestation de service versée par la CAF, 1,00 euro par heure et par enfant au lieu de 0,54 euro.

Pour information, la charte qualité « plan mercredi » invite à structurer l'accueil de loisir du mercredi autour de quatre axes :

- l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements,
- l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants,
- l'ancrage du projet dans le territoire,
- la qualité des activités.

Excepté l'intégration de ces exigences de qualité pour l'accueil du mercredi, les objectifs éducatifs du précédent PEDT (Projet Éducatif Territorial) approuvé le 23 juin 2016 restent inchangés, à savoir :

- encourager la dynamique de démocratie à travers la citoyenneté et la laïcité,
- favoriser l'épanouissement individuel et collectif de l'enfant et du jeune,
- favoriser l'accès à tous en veillant au respect de l'égalité,
- permettre à chaque enfant et à chaque jeune de réussir.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les termes de la convention relative à la mise en place de la charte qualité du « plan mercredi », afin que les accueils de loisir du mercredi puissent s'inscrire dans le dispositif « plan mercredi ». Il est également proposé d'approuver les termes de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial intégrant l'accueil périscolaire du mercredi sur le territoire de Villeneuve-Saint-Georges. Il est enfin proposé d'autoriser Madame la Maire à signer tout acte administratif y afférant.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve les termes de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial intégrant l'accueil périscolaire du mercredi sur le territoire de Villeneuve-Saint-Georges.

Approuve les termes de la convention relative à la mise en place de la charte qualité du « plan mercredi » afin que les accueils de loisirs du mercredi puissent s'inscrire dans le dispositif « plan mercredi ».

Autorise la Maire à signer tout acte administratif relatif à cette délibération.

18– S. RICHTON – Convention tripartite de mise à disposition de locaux pour la mise en place des ateliers « langues et cultures » et « connaissance de l'école »

Mme RICHTON

La commune propose deux actions à destination des collégiens et des parents d'élève qui sont mises en œuvre par l'association Prosodia. Ce sont les ateliers « langues et cultures » et « connaissance de l'école ».

Ces ateliers d'apprentissage de la langue française en lien avec le contexte scolaire sont mis en place en partenariat avec l'Éducation nationale. Ils répondent à un enjeu majeur du contrat de ville et visent les objectifs suivants :

- développer les actions d'accompagnement scolaire et de lutte contre le décrochage,
- améliorer le lien école/famille,
- faire de la question linguistique une priorité pour l'éducation et l'intégration des collégiens et parents d'élèves.

Les ateliers sont proposés sur deux collèges situés sur le territoire de la commune, le collège Jules Ferry avec « connaissance de l'école » en un atelier hebdomadaire de deux heures, et le

collège Pierre Brossolette avec « connaissance de l'école » en deux ateliers hebdomadaires de deux heures, ainsi que « langues et cultures » en un atelier hebdomadaire d'une heure.

Ces deux collègues se sont inscrits depuis plusieurs années sur ces dispositifs. Ils œuvrent conjointement et en complémentarité pour la réussite des élèves. Pour leur bon déroulement, il est judicieux que ces ateliers se déroulent au moins partiellement au sein des établissements scolaires, afin de renforcer le lien entre les familles et l'école. La mise en place de ces ateliers linguistiques au sein des collèges nécessite la signature d'une convention de mise à disposition des locaux des collèges entre le conseil départemental du Val-de-Marne, la commune de Villeneuve et les établissements concernés.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les termes de la convention pour la mise à disposition de locaux pour la mise en place des Ateliers Langue et Culture et Connaissance de l'École au collège Pierre Brossolette et des ateliers Connaissance de l'École au collège Jules Ferry.

Autorise la Maire à signer tout acte administratif relatif à cette délibération

VOEUX

Mme la Maire

Nous avons deux vœux présentés par la majorité municipale. Le premier est « Ma mission locale, j'y viens, j'y tiens ! ». Omar CHERIGUENE présentera ce vœu. La parole lui revient, au nom des groupes front de gauche et France insoumise, citoyens et citoyennes.

Vœu « Ma mission locale, j'y viens, j'y tiens ! »

M. CHERIGUENE

Considérant que les missions locales présentes sur l'ensemble du territoire national et constituant le premier réseau national pour l'accueil et l'accompagnement de 1,5 million de jeunes remplissent une mission de service public depuis 35 ans,

Considérant le communiqué du premier ministre dans lequel des expérimentations de fusion Pôle emploi et missions locales étaient proposées cet été, une note sur les éléments de langage pour convaincre les élus a été élaborée par la DGEFP (Direction Générale à l'Emploi et Formation professionnelle) et Pôle emploi,

Considérant l'intervention de la ministre du Travail au sénat le 24 octobre indiquant que cette fusion se traduira par des expérimentations inscrites dans la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, avec de surcroît la possibilité d'expérimenter des rapprochements plus forts entre les missions locales et Pôle emploi dans certains contextes de bassin d'emploi,

Considérant que nous défendons la mission locale VIVA (Villeneuve – Valenton), ses agents, leurs valeurs missions métiers, et les jeunes qui feraient les frais de la gestion,

Considérant qu'il est aujourd'hui nécessaire de défendre activement les missions locales, notamment en mobilisant le plus grand nombre de signataires sur la pétition « Ma mission locale, j'y viens, j'y tiens ! »,

Considérant les réalisations et ambitions municipales solides pour favoriser la réussite et l'autonomie des jeunes Villeneuvoises et Villeneuvois, il est urgent d'élargir l'alerte à d'autres réseaux partenaires et de sensibiliser les jeunes qui sont les meilleurs ambassadeurs des missions locales,

Considérant que nous défendons la mission locale VIVA qui, comme toutes les missions locales, accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sans obligation et sans risque de radiation afin qu'ils réalisent leurs projets, deviennent autonomes et s'épanouissent socialement,

Le conseil municipal de Villeneuve-Saint-Georges,

Réaffirme que les missions locales constituent le cœur d'un réseau autour duquel viennent s'articuler d'autres organismes à l'échelle locale, départementale, régionale et nationale, ayant tous l'enjeu commun de permettre aux jeunes de s'insérer socialement, de devenir autonomes et épanouis,

Refuse la fusion entre Pôle emploi et les missions locales,

Dénonce que cette fusion fasse perdre le pilotage des missions locales par les élus, alors que serait maintenue l'obligation de financement par les collectivités territoriales,

Refuse la disparition des missions locales qui, par leur spécificité, forment un réseau au service de tous les jeunes qui rejoint toutes les énergies et partenaires et qui favorise la réussite de tous en ne laissant aucun jeune Villeneuvois de côté,

Soutient l'association régionale des missions locales d'Île-de-France qui œuvre pour l'ensemble des missions locales franciliennes et a pour rôle de consolider et de renforcer l'action des 72 missions locales de la région.

Mme DINNER

Je rappelle que Villeneuve n'est pas isolée. D'autres villes qui ont une mission locale adopteront un vœu en ce sens. Mardi soir, nous avons le soutien du territoire Grand-Orly Seine Bièvre puisque nous avons adopté un vœu allant dans ce sens pour l'ensemble des missions locales du territoire. Bien sûr, mon groupe votera ce vœu qui répond aux préoccupations de notre jeunesse.

Mme BARDEAUX

Je veux commencer par remercier Mohamed BEN YAKHLEF et Omar CHERIGUENE avec qui nous avons travaillé à la rédaction de ce vœu. L'objectif est de bien indiquer la défense des missions locales et de rappeler leurs objectifs. Il s'agit de comprendre à quoi servent les missions locales et comment elles travaillent avec les territoires. Elles ne sont pas au service de logiques qui ne préoccupent en réalité pas la vie des jeunes en insertion. Il ne faut pas l'oublier.

Nous venons de voter les budgets. Sans revenir sur la particularité de Villeneuve-Saint-Georges, les collectivités et les villes ont certainement autre chose à faire que de venir en soutien d'un autre service public. Il a lui aussi grandement besoin de soutien. Nous voyons que nous votons des crédits pour faire de la protection dans nos villes, par exemple en développant les polices municipales. L'État se désengage petit à petit de nombreuses de ses missions. Il ne manquerait plus que les villes deviennent maintenant celles qui recrutent.

Je suis désolée de ne pas y avoir pensé auparavant, mais je propose que nous y ajoutions les jeunes Valentonnaises et Valentonnais. La mission locale VIVA concerne en effet Villeneuve et Valenton. Il ne s'agirait pas, parce que c'est Villeneuve-Saint-Georges, de sortir les jeunes Valentonnais de notre démarche.

M. POIRET

Notre groupe est bien sûr attaché aux missions locales, dont le but est de soutenir les jeunes dans leur recherche de travail ainsi que dans leur progressive prise d'autonomie. De ce fait, elles développent des partenariats avec les services et institutions qui aideront à l'orientation, la formation et l'emploi. Elles sont donc fondamentales.

De fait, nous sommes particulièrement inquiets. Cette politique s'inscrit dans un contexte problématique. D'une part, nous nous doutons que la fusion des services ne mènera qu'à une réduction des moyens dédiés à la jeunesse. D'autre part, cela s'inscrit dans une politique plus globale qui a également attaqué les CIO (Centres d'Information et d'Orientation). Cela interroge notre groupe quant à la place réservée à la jeunesse au sein du gouvernement et à l'avenir qui lui est fait. Elle apparaît de moins en moins soutenue et de plus en plus livrée à elle-même. Ce n'est bien évidemment guère souhaitable, que ce soient pour les jeunes Valentonnaises et Valentonnais ou pour les jeunes Villeneuvoises et Villeneuvois ou, plus globalement, pour l'ensemble de la jeunesse de notre pays.

Il est vrai aussi que nous sommes attachés à cette mission locale qui est très importante, avec cependant un petit bémol. Cela fait plusieurs fois que nous demandons un bilan de son action pour bien en montrer son importance. Nous ne l'avons pour l'instant pas eu. Je tenais à souligner ce petit bémol. Il serait bon que nous ayons davantage de données. Cela permettrait de montrer son importance..

Mme BARDEAUX

C'est la première fois que j'entends cette demande. Vous pouvez également m'interpeller sur le sujet, il n'y a pas de problème. Je suis très contente de voir votre intérêt pour les questions liées à la jeunesse. Il n'y aura aucun problème pour faire un bureau municipal spécial « mission locale » si vous le souhaitez.

Je tiens également à préciser que la rédaction de ce vœu est aussi issue d'une demande des agents de la mission locale de pouvoir porter leurs revendications au-delà de leurs murs.

Le conseil municipal,

**Par 30 voix pour,
Michel FAÏSSE s'étant abstenu,**

Adopte le vœu « Ma mission locale, j'y viens, j'y tiens ! » présenté par les groupes Front de gauche et France insoumise, citoyennes et citoyens.

Vœu « Dispositif expérimental d'encadrement des loyers du parc locatif privé pour Villeneuve-Saint-Georges »

Mme DINNER

Dans le Val-de-Marne comme dans les grandes métropoles, la crise du logement est plus que jamais un sujet de préoccupation majeur. Ici comme ailleurs, les loyers connaissent une hausse continue depuis plus de 20 ans. Un mécanisme d'encadrement des loyers a donc tout son sens, là où il existe un fort déséquilibre entre l'offre et la demande et où les loyers ont connu de fortes progressions au cours des dernières années. Comme vous le savez, la crise du logement est sur notre commune un sujet plus que jamais de préoccupation majeure des Villeneuvoises et Villeneuvois.

Dans ce contexte, la loi ELAN prévoit une expérimentation de l'encadrement des loyers pour cinq ans dans les zones tendues et pour les communes qui en font la demande. Cela consiste à limiter l'évolution dans le privé du loyer d'un logement, lors de sa première mise en location, lors de sa remise en location ou lors du renouvellement du bail. Pour rappel, l'encadrement des loyers instauré à Paris en 2015 puis à Lille en 2017 avait finalement été annulé par la justice.

Le 5 décembre dernier, 30 villes de toute la France, 26 d'entre elles en Île-de-France dont Paris et Villeneuve-Saint-Georges, se sont dites par la voix de leurs maires favorables à l'application de cette mesure. Elles ont demandé au gouvernement par voie de presse de prendre au plus vite un décret d'application.

Même si l'encadrement des loyers n'est pas la solution au problème de la crise du logement et bien qu'il ne soit qu'une timide avancée au droit au logement digne et accessible pour tous, nous pensons qu'il s'agit d'une réponse que nous pouvons apporter aux familles, comme celle pour l'instauration du permis de loyer à Villeneuve-Saint-Georges. Cela avait fait l'objet d'un vœu lors du conseil municipal du 27 septembre 2018. Cela apporterait une réponse là où les besoins sont les plus importants sur Villeneuve-Saint-Georges.

Permettez-moi de reprendre les mots du maire de Montreuil Patrice BESSAC, lors de la conférence de presse : « c'est une mesure favorable au pouvoir d'achat, sujet hautement d'actualité, et cela ne coûte pas un sou à l'État. »

Cette expérimentation ne doit néanmoins pas faire renoncer à engager un plan de construction de logements publics et sociaux, de rénovation thermique du parc social, du parc privé, ni de revenir à une politique volontariste de soutien des aides à la pierre, de réquisitionner les logements et bureaux vacants ou bien d'autres mesures encore. Bien au contraire. Je le rappelle, c'était d'ailleurs le sens du vœu de la majorité adopté lors du conseil municipal du 21 juin dernier. Le droit au logement doit l'emporter sur le droit de spéculer sur le logement.

Ajoutons que Villeneuve est loin d'être isolée dans ce combat. Des vœux similaires ont été adoptés ou ils le seront dans d'autres villes du Val-de-Marne et d'autres régions. Nous avons le soutien du territoire Grand-Orly Seine Bièvre qui a adopté un vœu en ce sens ce mardi 18 décembre. En effet, avec le transfert de la compétence habitat, seul le territoire peut porter

le projet en préfecture, mais la ville doit se porter volontaire auprès de son EPT, d'où notre vœu de ce soir.

Pour terminer, en discutant avec d'autres élus du Val-de-Marne, permettez-moi, Madame la Maire, chers collègues, de vous faire deux propositions. La première concerne ce vœu. Si vous en êtes d'accord, nous pourrions le transformer en délibération. Je comprendrai que ce ne soit pas possible ce soir, auquel cas je vous propose ce vœu à l'adoption ce soir et vous propose de le transformer en délibération pour le prochain conseil municipal qui aura lieu en janvier ou février 2019. Je me réjouis à l'avance de vous présenter cette délibération au prochain conseil municipal, si cette option est retenue ce soir.

J'en viens à ma seconde proposition. Nous avons pris un vœu sur le permis de louer. Nous avons adopté un vœu contre les dispositions et pour un logement public pour tous. En ce sens, nous pourrions peut-être créer un groupe local autour des questions de l'encadrement des loyers. Je crois que c'est présent dans le vœu sur le permis de louer. Voilà mes propositions, Madame la Maire.

Mme la Maire

Merci à Nathalie DINNER à propos de cette question qui me semble tous nous tenir très à cœur. Cela m'a amenée à faire partie des 30 maires qui ont demandé l'encadrement des loyers. Concernant votre proposition de transformer en délibération, nous pourrions peut-être voir cela pour la prochaine fois, si vous le permettez. Nous voterons aujourd'hui tout de même. Ce sera donc un vote sur un vœu, donc une délibération.

M. POIRET

Le groupe ne pourra bien évidemment que soutenir cette initiative. La loi ALUR reste issue d'un gouvernement socialiste. Je crois que ce point est important. C'est un acte politique fort. Il s'agit d'une part d'une décision courageuse en faveur de la mixité sociale. Je rappelle que les lobbys de l'immobilier qui avaient réussi à faire annuler le premier encadrement des loyers à Paris et à Lille par les tribunaux administratifs en novembre 2017, décision confirmée en appel en juin 2018, ne désarment pas. Ils font encore aujourd'hui pleuvoir des menaces, des craintes et des inquiétudes. Ils le font en dépit du fait que la baisse de la construction des logements neufs, qui avait été affirmée, n'a jamais été confirmée dans les faits entre 2015 et 2017.

Avec la loi ELAN, les collectivités pourront décider d'appliquer la mesure sur certaines communes de l'agglomération seulement et non plus sur l'ensemble. Cela fait sauter la contrainte d'échelle géographique mise en avant et qui avait entraîné l'annulation du dispositif à Paris et à Lille. Nous sommes heureux si la ville de Villeneuve-Saint-Georges souhaite volontairement intégrer ce dispositif, et permettre ainsi aux Villeneuvois et Villeneuvoises de meilleures conditions de vie et de logement.

De ce fait, nous souhaitons aussi un rapprochement avec le vœu que nous avons nous-mêmes porté sur le permis de louer. En effet, cette question ne peut se comprendre que globalement, un logement avec un loyer décent, mais un logement lui-même décent, permettant à chacun de vivre dans de bonnes conditions. Nous rejoignons ainsi Nathalie DINNER. Créer un groupe de travail sur cette question constituait également une demande de notre groupe. Nous souhaitons créer un groupe qui permette une approche globale sur la question du logement à Villeneuve-Saint-Georges. Je vous remercie.

M. BOYER

Ajoutons avant tout un salaire décent qui permette de se loger et de pouvoir vivre de son travail.

Je n'ai pas grand-chose à rajouter de ce qui a déjà été dit, si ce n'est que l'encadrement des loyers fait partie d'une politique globale de lutte pour le droit au logement. Cela a été dit, il s'inscrit dans la continuité des vœux adoptés ici même le 21 juin et le 27 septembre. Nous nous félicitons de ce vœu. Il accompagne l'appel de notre Maire, puisque Sylvie ALTMAN fait partie des 30 maires à exiger rapidement le décret d'application.

Rappelons aussi que le lobby des acteurs de l'immobilier privé est puissant. Ils ont entre autres été aidés par le premier ministre de l'époque. Cela a eu raison de la disposition de la loi ALUR de 2014, mise en œuvre à Lille et Paris.

Nathalie DINNER l'a dit également, ce vœu a été adopté avant-hier à l'EPT, à l'unanimité des votants, la droite ayant refusé de prendre part au vote sur un désaccord de fond et non de procédure. Ainsi, tout naturellement, le groupe front de gauche votera ce vœu.

M. BIYIK

Je veux juste rappeler que la loi ALUR a été portée au Parlement par Cécile DUFLOT, une écologiste. Concernant la loi ALUR elle avait dit, je cite : « *C'est réguler le marché, protéger les citoyens et innover pour mieux construire* ». Merci.

M. THIBERVILLE

Ce sera une remarque de forme. Je comprends maintenant mieux la demande exprimée par Nathalie DINNER de transformer cela en délibération. Cela paraîtrait judicieux. Le vœu chute au regard de l'intérêt de se porter candidat, par le présent vœu. Il faut à un moment donné le décider. Je pense donc qu'il est judicieux, non seulement de l'adopter ce soir, mais que cela donne ensuite lieu à une délibération, sans quoi cela n'aura pas de valeur.

Quant à la question d'un groupe de travail sur la question, j'y suis favorable, d'autant plus que cela émane de l'élue en charge des questions d'habitat. Cela me paraît donc logique.

Mme la Maire

De ce point de vue, je renouvelle ma position favorable à la proposition de Nathalie DINNER.

Mme DINNER

Par rapport à la délibération, nous pourrions très bien inscrire sur la fin « *aussi, au regard de l'intérêt pour notre ville et ses habitants d'un tel outil favorisant l'accès au logement, la classe moyenne et la mixité sociale, il s'agit par la présente délibération de se porter candidat à l'expérimentation de l'encadrement des loyers et de solliciter l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre qui a compétence en matière d'habitat afin qu'il agisse pour obtenir de l'État, dans les meilleurs délais et selon les modalités définies par la loi ELAN, les textes d'applications attenants à la mise en place d'un dispositif expérimental d'encadrement des loyers pour notre ville* ». Nous pourrions rajouter enfin « *et les villes du territoire qui le souhaitent* ».

Mme la Maire

Cela ne me pose aucun problème. Je vous propose donc de voter cette délibération, la proposition étant de transformer ce vœu en délibération et Nathalie DINNER ayant proposé une formulation changeant le vœu en projet de délibération.

Mme DINNER

Nous pouvons le faire à la prochaine séance.

Mme la Maire

D'accord, faisons ainsi. Passons au vote du vœu.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le vœu « Dispositif expérimental d'encadrement des loyers du parc locatif privé pour Villeneuve-Saint-Georges » présenté par le groupe France insoumise, citoyennes et citoyens.

Fin de séance à 21h58